



INFORMATEUR JUDICIAIRE

LEVÉES DE FONDS

Survivre à l'effet
« gagnant du loto »

INNOVATION

Profession
intrapreneur

Valérie
DESVEAUX
Présidente de
la Fédération du
bâtiment 44

“ IL FAUT
AGIR POUR
LE LOGEMENT ”



VOTRE AGENCE ÉVÉNEMENTIELLE D'ENTREPRISE DANS L'OUEST



SÉMINAIRE – TEAM BUILDING – AFTER WORK – INCENTIVE
CONVENTION – INAUGURATION – ANNIVERSAIRE ENTREPRISE

FORMULES SÉMINAIRES HOCKEY-SUR-GLACE ET SPORT D'HIVER



AGENCE DE NANTES

02 98 66 39 80 - contact@play-to-b.fr - www.play-to-b.fr

ours

DIRECTION
Directeur de la publication
Guillaume LALAU
Directrice
Laëtitia BLANCHARD

RÉDACTION
redaction@informateurjudiciaire.fr
Rédactrice en chef
Nelly LAMBERT
Journalistes
Éric CABANAS, Alexandrine DOUET, Marie LAUDOUAR, Nicolas LE PORT
Secrétaire de rédaction
Gildas PASQUET
Ont participé à ce numéro
Sophie COMTE, Florence FALVY, Mathilde FOLLIOU, Karine LIMOUZIN

CRÉATION ARTISTIQUE
Directeur artistique
David PEYS
Maquettiste
Camille JUREK
Photographe (couverture)
Benjamin LACHENAL

ANNONCES LÉGALES
annonces-legales@informateurjudiciaire.fr
Responsable du service annonces légales
Isabelle OLIVIER
Assistante de direction
Rozanne GENDRON
Assistante administrative
Lesline KOUIVY
Responsable du développement commercial
Gaël BRÉMAUD

ABONNEMENT
Rozanne GENDRON
abonnement@informateurjudiciaire.fr

PUBLICITÉ
Laëtitia BLANCHARD
02 40 47 00 28

IJ Informateur Judiciaire
N° 7156
SAS au capital de 155 000 €
Siège Social : 15 Bd Guist'Hau
- CS 14226 - 44 042 NANTES
CEDEX 1
02 40 47 00 28
contact@informateurjudiciaire.fr
N° CPPAP : 0925 179873-
ISSN0755768X- RCS Nantes 348
327 891
CCP Nantes 11 53 M

Prix de vente : 2 €

Abonnement 1 an
38 € (TVA incluse) magazine
numérique + site internet
63 € (TVA incluse) couplage
magazine numérique et papier
+ site internet
Dépôt légal à parution
Hebdomadaire
Parution le Vendredi
Membre du Réseau Hebdo Éco

Impression
Rotimpres : Pla de l'Estany
17181 Aiguaviva (Girona) Espagne



sommaire

● N° 7156 ● VENDREDI 14 JUILLET



L'ENTRETIEN

22. Valérie Desveaux, présidente de la FFB 44 : « Il faut agir pour le logement »

LE CERCLE DES EXPERTS

28. Les rachats de fonds de commerce au plus haut en 2022
30. Offboarding : soignez le départ de vos salariés
33. Nouvelle obligation en cas d'accident mortel du travail

L'ESSENTIEL DE LA SEMAINE

À la Une

4. Levées de fonds : survivre à l'effet « gagnant du loto »

Actualités

7. Profession intrapreneur
10. Projet Atinéa : vers l'industrie de demain
12. Une production régionale d'e-carburant en 2028 ?
14. Des réseaux et des hommes : Carbao, Challenge Pays de Mortagne, Réseau Entreprendre Vendée
16. 68 nouveaux « partenaires du monde économique »

VIE DES ENTREPRISES

17. Doviris, Edycem, FFB, Gens de confiance, Havea, Kacertis, MTA, O'Gliss Park, Sigma, Yana



UN ÉTÉ EN FRANCE

34. Château de Fleckenstein : un haut lieu médiéval de l'Alsace

ENVIES, TABLES & CULTURE

38. Transitions XXL, Festiv'été, La Déferlante...

40. ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

LEVÉES DE FONDS SURVIVRE À L'EFFET « GAGNANT DU LOTO »

La **levée de fonds** est une étape marquante de la vie d'une start-up.

Mais après l'**euphorie**, les dirigeants doivent garder la **tête froide** car une période essentielle s'ouvre alors, entre **structuration, arrivée d'investisseurs et poursuite du business**.

Par Gildas **PASQUET**

Comment les startuppeurs vivent-ils l'année qui suit une levée de fonds ? C'est pour tenter de répondre à cette question que le pôle innovation de TGS France, cabinet interdisciplinaire de services et conseils aux entreprises (audit, conseil, expertise-comptable, informatique, juridique, paie-RH), a commandé auprès de l'institut d'études et sondages d'opinion TMO, une étude nationale qui revient sur cette période mal connue. « On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de documentation sur la manière dont on lève des fonds, comment convaincre des investisseurs, comment on leur parle, comment on pitche, mais assez peu sur ce qui se passe après », rebobine Alexandre Chopin, expert-comptable associé et responsable du pôle innovation chez TGS, à Nantes. Il décrit un effet « gagnant du Loto » : « Une société qui avait peu ou pas de moyens, toujours un peu sur la corde, se retrouve d'un seul coup avec 500 k€, 1 M€, 2 M€ qui arrivent sur les comptes. » Une nouvelle situation qui ne doit

pas faire oublier que lors de la période qui s'ouvre, « tout reste à faire », entre structuration de l'entreprise, entrée d'investisseurs au capital et poursuite de l'activité.

Phase d'apprentissage et principe de réalité

Selon les auteurs de l'étude, la période post-levée de fonds peut se découper en trois phases, s'apparentant à un « ascenseur émotionnel ». La « phase d'apprentissage » a lieu lors des trois premiers mois. « C'est la phase où l'on apprend à piloter avec du cash qu'on n'avait pas forcément avant et où l'on découvre le nouveau rôle de chef d'entreprise, éclaire Alexandre Chopin. C'est particulièrement vrai pour les premières levées. » Les start-up se structurent, embauchent... « C'est parfois aussi une phase où l'on oublie un peu le business », prévient Alexandre Chopin. Autre constat pour cette période : les entrepreneurs rapportent qu'ils ont l'impression de « tout mener de front » : « Comme ils sont encore dans la période euphorique, ils ne le vivent pas trop mal, mais c'est quand même une phase un peu stressante », explique Alexandre Chopin.

Au bout de six mois, place à ce que les auteurs de l'étude appellent le « principe de réalité ». « C'est là où l'on commence à se demander si on est dans le plan, si la promesse va être tenue, et donc à redescendre un peu sur Terre », détaille l'expert-comptable. Les premiers comités stratégiques se mettent en place, ainsi que les premiers reportings. Dans cette phase, les dirigeants regrettent la multiplication des processus et la perte d'agilité et d'autonomie. « Beaucoup témoignent du fait qu'ils passent leur temps à faire des reportings », confie Alexandre Chopin. La relation avec les investisseurs prend alors une place plus significative, avec une attention renforcée quant aux résultats. « C'est à ce moment que l'on se rend compte que l'on dévie un peu du plan et que l'on essaie de rectifier le tir. » Effectivement, l'étude montre ●●●



Alexandre Chopin
expert-comptable associé
et responsable du pôle Innovation
chez TGS France, à Nantes

© TGS France

...

que 40 % des levées se révèlent sous-dimensionnées et qu'un quart des dirigeants interrogés vivent au bout d'un an des difficultés de trésorerie.

Le temps du bilan

Au bout de 12 mois, c'est le « temps du bilan ». « Les difficultés de trésorerie deviennent vraiment significatives et on se projette sur l'après encore plus fortement, en se demandant si son business est au rendez-vous, si l'on se dirige vers une nouvelle levée de fonds ou s'il faut trouver une solution un peu plus dramatique... », analyse l'expert-comptable. Tout en sachant que convaincre à nouveau des investisseurs alors que la promesse n'est pas tenue n'est pas toujours simple. « Des business angels me disent qu'ils se sont rendus compte que lorsqu'on investit dans une société, il faut souvent être prêt à mettre une deuxième fois au pot, glisse Alexandre Chopin. Parce que comme les prévisionnels ne sont malheureusement pas toujours au rendez-vous, un "bridge", c'est-à-dire une petite levée avec les investisseurs en place, est nécessaire pour tenir jusqu'à une levée plus significative. »



On a une vraie chance, sur le territoire, celle d'avoir beaucoup de profils d'investisseurs très impliqués.

Alexandre CHOPIN

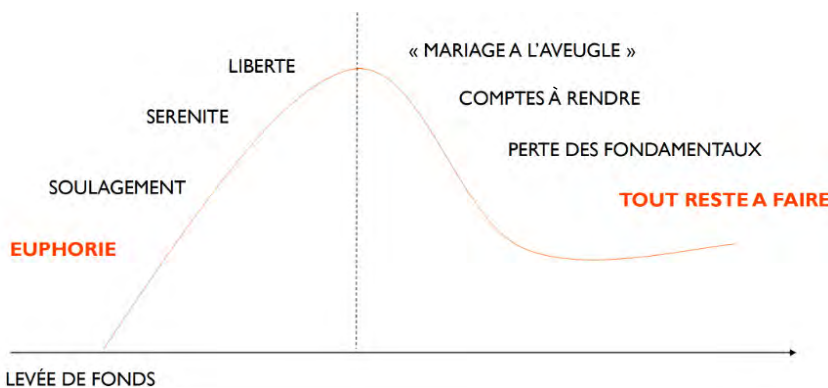
Mettre en place des indicateurs clés

Les auteurs de l'étude se sont aussi penchés sur la relation avec les investisseurs. « Nous avons été surpris que l'on soit aussi haut en termes de satisfaction de la relation, avec près de 90 %, même si au quotidien il peut exister des sujets de tension. On en tire comme conclusion qu'au bout d'un an, les dirigeants ont appris à piloter la relation avec l'investisseur et en sont plutôt satisfaits : "Finalement, je suis allé le voir

pour le cash, il l'a apporté, et est-ce que ce n'est pas là le rôle principal de l'investisseur ? »

Enfin, l'étude fait ressortir quelques facteurs de réussite. « Nous conseillons notamment dès le début la mise en place de KPI, indicateurs clés, avec les investisseurs, comme le nombre de téléchargements de l'appli, la marge ou l'ouverture du nombre de points de vente... », préconise Alexandre Chopin. Il prône aussi la mise en place d'un board trimestriel, jugé moins lourd qu'un board mensuel. Néanmoins, dans l'intervalle, « il ne faut pas hésiter à créer des points de contact réguliers avec les investisseurs sur des sujets plus techniques, et aussi faire appel à des appuis opérationnels externalisés (RH, DAF...) », souligne-t-il.

L'expert-comptable conclut sur une note locale : « On a une vraie chance, sur le territoire, celle d'avoir beaucoup de profils d'investisseurs très impliqués : des fonds de petite et de grande taille, des réseaux de business angels comme Abab, l'initiative Premier étage lancée par Antoine Cheul, cofondateur de Shopopop... Et tous ces fonds ont un tas de compétences à apporter au dirigeant. Mais, si c'est le rôle des investisseurs d'apporter leur expérience, leur expertise, leur réseau et leurs conseils, c'est surtout le rôle du dirigeant d'aller les chercher et les solliciter. ●



© TGS France - TMO

¹ Enquête post levée de fonds : de la lune de miel à la réalité. Une étude qualitative réalisée par entretien auprès de 20 dirigeants dont 10 ont levé plus de 10 M€ en octobre 2022, complétée par une étude quantitative réalisée via un emailing en février-mars 2023 auprès de 100 dirigeants ayant levé des fonds.

L'étude commandée au cabinet d'études TMO par TGS France met en lumière l'ascenseur émotionnel vécu par les entrepreneurs après une levée de fonds.

PROFESSION INTRAPRENEUR

On pense (à tort ?) que **l'innovation** est extérieure. Qu'elle est l'apanage d'esprits libres et indépendants capables de tout risquer pour vivre leur rêve. Pourtant, une voie plus sécurisée mais tout aussi intense est possible : l'intrapreneuriat. Un néologisme pour désigner le fait **d'entreprendre au sein de l'entreprise**. Le modèle **séduit les jeunes générations** en quête de sens et permet **d'apporter de la valeur** en détectant les talents internes. Rencontre avec des entreprises et des salariés ayant choisi **d'innover en terrain connu**.

Par Sophie **COMTE**

Quel est le point commun entre le Post-it, la PlayStation ou le bouton "J'aime" de Facebook ? Toutes ces idées sont issues de collaborateurs créatifs, cherchant à répondre à un besoin client non résolu ou à moderniser leur entreprise. On les appelle des intrapreneurs, pour "salariés entrepreneurs". Des programmes leur sont même dédiés au sein des organisations. C'est le cas notamment du Crédit Agricole Atlantique Vendée (CAAV) qui a intégré la démarche au cœur de son projet d'entreprise, visant à développer la mise en avant d'initiatives internes.

« L'un des piliers tourne autour des collaborateurs. Il vient illustrer deux leviers d'action importants chez nous : l'agilité et l'audace », explique Nathalie Massé, manager de l'innovation au CAAV. En clair, on demande aux collaborateurs d'agir comme si c'était leur propre entreprise en menant des actions. Un salarié peut travailler sur une problé-

matique de la direction en collectif ou bien en individuel. Depuis la fin d'année dernière, nous expérimentons des projets plus longs, sur 12 à 18 mois. Nous faisons partie des premières caisses régionales à tester ce mode intrapreneur », annonce-t-elle. Concrètement, une offre de mission est parue en décembre 2022 visant à créer un tiers-lieu aux Herbiers à horizon fin 2024. L'étude des candidatures s'est faite sur la capacité à porter le projet, l'envie et l'enthousiasme manifestés par le collaborateur. « Nous avons recruté Lucie Hermouet (*lire aussi l'encadré*), conseillère Crédit Agricole sur la commune des Herbiers en février 2023, précise Nathalie Massé. Elle a un peu plus d'un an pour montrer la preuve de l'utilité du modèle qu'elle est en train de construire. » Salariée détachée du groupe, l'intrapreneure est autonome dans la réalisation de son projet mais doit néanmoins rendre des comptes chaque mois à son directeur de ressources.

Un modèle au service des transitions de demain

Dans cet exercice, tout le monde y gagne, assure la manager. « On est en train de réinventer le rôle de l'agence bancaire en accompagnant les projets du territoire autrement que par le financement. C'est aussi une façon de répondre à une question soulevée par la jeune génération : peut-on réellement jouer sa carte et développer des initiatives dans une grande entreprise du CAC 40 hyper "processée" ? » Et d'ajouter : « Pour le collaborateur, c'est une occasion unique d'acquérir de nouvelles compétences en gestion de projet, de budget mais aussi dans des domaines comme la communication et les relations institutionnelles avec l'ensemble des parties prenantes. » Loin d'être seule, l'heureuse élue peut compter sur le soutien d'un coach, une sorte de facilitateur dont le rôle est de l'accompagner à chaque étape clé d'avancement du projet. « L'avantage, ●●●



Maxime
Bernard

Je sensibilise des managers et des dirigeants à l'innovation ouverte.



Nathalie
Massé

...

c'est qu'elle a à sa disposition toutes les fonctions support de la caisse régionale pour l'aider, indique Nathalie Massé. Par ailleurs, si elle a l'obligation d'incarner le projet jusqu'à son terme, elle pourra au final décider de continuer, de dupliquer le modèle ou bien d'arrêter là. Il y aura toujours la garantie d'un travail salarié à son retour de mission.»

Tous innovateurs

C'est aussi une expérience salariée qui a permis à Maxime Bernard, fondateur de Collaborative Lab, de découvrir l'intrapreneuriat. Un sujet qui l'anime au point d'avoir créé il y a deux ans et demi sa propre activité de conseil en innovation collaborative. «Aujourd'hui, je sensibilise des managers et des dirigeants à l'innovation ouverte. Nous les aidons à monter des parcours, sur plusieurs niveaux de maturité, à destination de leurs salariés mais aussi de leurs clients afin d'encourager la cocréation.»

Auparavant, cet ex-salarié d'Atlantic occupait des fonctions de management de l'innovation au sein du groupe spécialisé dans le confort thermique. «À l'époque, la direction souhaitait mettre en place des actions pour partager l'innovation, les ressources et impliquer les collaborateurs dont ce n'était pas la fonction première, raconte-t-il. On m'a laissé construire le cadre, les

moyens et la méthode pour y parvenir. Ainsi, j'ai participé à "Tous Innovateurs" un programme d'innovation partagé et ouvert sur le site de la Roche-sur-Yon. Donner la possibilité aux collaborateurs d'exploiter leurs idées qui font sens par rapport à l'activité de l'organisation à laquelle ils appartiennent est générateur de valeur, affirme-t-il. Je crois tellement au concept que je m'y suis formé auprès des Activateurs, une association parisienne disparue aujourd'hui. J'ai pu y rencontrer des spécialistes et notamment le responsable des parcours d'intrapreneuriat de Safran. C'est ce qui m'a permis de donner corps à "Tous Innovateurs". Si on fait le bilan, je dirais qu'une cinquantaine d'idées sont pas-

sées dans le programme.» Il conclut : «J'ai quitté Atlantic en 2020 pour aller porter ce sujet ailleurs.» Depuis, Collaborative Lab accompagne une quinzaine de clients en Vendée et en Loire-Atlantique, en faisant participer leurs salariés et clients aux processus d'innovation produit, service ou organisationnel.

Un entrepreneur moins libre ?

Ainsi l'intrapreneur disposerait des avantages sans les inconvénients de la création d'entreprise ? «Il est certain qu'il bénéficie de plus de sécurité qu'un entrepreneur lambda, reconnaît Nathalie Massé. Étant donné que Lucie est la première intrapreneure de la caisse

Pour le collaborateur, c'est une occasion unique d'acquérir de nouvelles compétences en gestion de projet.

3 questions à **Lucie Hermouet**, intrapreneure au Crédit Agricole Atlantique Vendée



Un mot sur votre parcours ?

Je comptabilise plus de seize ans d'expertise bancaire en agence dont plus de cinq ans sur celle des Herbiers. On peut parler d'ancrage local me concernant. C'est d'ailleurs certainement ce qui m'a permis d'être la candidate idéale pour ce projet. Je pense aussi porter en moi un côté altruiste qui s'exprime aujourd'hui par le fait d'être utile au territoire. J'ai à cœur d'aller chercher des problématiques et de proposer des idées qui vont aider à créer du lien.

Selon vous, quelles qualités doit réunir un intrapreneur ?

Les mêmes que celles d'un créateur d'entreprise : créatif, débrouillard, tenace et persévérant. Un brin d'audace aussi car, même avec les garanties qui sont les miennes, on n'a rien sans rien !

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

À l'instar d'un entrepreneur classique, j'écris ma feuille de route, mon plan d'action, je dois définir ma stratégie, les moyens, la logistique, la communication, mon modèle économique pour développer le projet. Sauf que je rends des comptes à Laurent Vigreux, mon directeur de ressources ! Concrètement, nous avons le lieu : il s'agit d'une annexe appartenant au Crédit Agricole, non exploitée depuis trois ans. L'occasion de remobiliser une ressource foncière au profit du territoire. Le tiers-lieu porte un nom (Local CA Vous) et accueille déjà un coworker. J'attends la réponse de quatre autres personnes intéressées. Enfin, j'ai eu l'occasion d'y animer un premier atelier. En résumé, on peut dire que le lieu est ouvert et en phase d'expérimentation. Objectif ? Inauguration des locaux à la fin de l'année prochaine !

régionale, il lui arrive régulièrement d'être mise à l'honneur dans des podcasts, des communications internes, mais aussi auprès des instances politiques. Son histoire est suivie lors des réunions des présidents, avec le conseil d'administration, etc. En contrepartie, elle doit faire attention à la marque, aux projets du groupe autour des tiers-lieux... Disons qu'elle doit naviguer avec atten-

tion sur plein de petites choses institutionnelles.» Elle poursuit : «Et puis il y a l'enjeu de la gouvernance auquel elle va devoir répondre prochainement. Pour le moment, notre intrapreneure est sous la coupe du Crédit Agricole, mais quel modèle juridique va-t-elle proposer au terme de sa mission ? Est-ce un service de la caisse régionale ? Une association ? Une SAS ? Quelle typologie de structure

faut-il pour que ce projet se développe correctement et obtienne une utilité sur le territoire ? Car c'est bien là que réside l'enjeu : donner du sens au territoire ! Enfin, il y a une certaine forme de pression à réussir car si cela fonctionne, pourquoi ne pas modéliser l'expérience et la répéter ailleurs sur d'autres sujets ? À cet égard, nous avons déjà trois à quatre offres en gestation.» ●

PROJET ATINÉA VERS L'INDUSTRIE DE DEMAIN



« Les enjeux de la réindustrialisation et de la sobriété foncière » : tel était le thème de la deuxième table ronde proposée le 26 juin par la **Sem Oryon** lors d'un rendez-vous que nous évoquons la semaine dernière. Il s'agissait cette fois de présenter des solutions visant à soutenir le **développement industriel** au sein des territoires avec, à l'appui, la présentation d'un projet emblématique au cœur de l'agglomération de La Roche-sur-Yon : la création du pôle **Atinéa** en lieu et place de la **friche Michelin**.

Par **Alexandrine DOUET**

De gauche à droite, **Éric Faidy**, secrétaire général pour l'Europe du Sud chez Michelin, **Philippe Jusserand**, directeur régional de La Banque des Territoires Pays de la Loire, **Frédéric Lucas**, directeur général d'Arcade Cycles, **Rollon Mouchel-Blaisot**, préfet chargé de la Mission nationale de mobilisation pour le foncier industriel, **Pascal Le Liboux**, vice-président de Lorient Agglomération, **Luc Bouard**, président de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Selon une récente étude, 67 % des intercommunalités¹ déclarent avoir refusé des projets d'implantation économique ou subi des déménagements d'entreprises par manque de foncier économique. À l'heure du zéro artificialisation nette (Zan), la réhabilitation des zones d'activités vieillissantes et le traitement des friches apparaissent comme un enjeu essentiel pour garantir l'accueil et le

développement d'entreprises partout en France. C'est d'ailleurs l'un des axes principaux du projet de loi Industrie Verte en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Le texte prévoit de faciliter, favoriser et financer le développement d'une industrie décarbonée en France, en misant tout particulièrement sur la revalorisation des friches industrielles.

« **Un potentiel de 90 000 à 150 000 hectares de friches en France** »

« Concilier réindustrialisation et respect de la transition écologique, non seulement, ce n'est pas contradictoire, mais c'est interdépendant. Grâce à ses territoires, la France a la possibilité d'en faire un moteur de développement »,

Fermé depuis fin 2020, l'ancien site Michelin de La Roche-sur-Yon s'étend sur 20 hectares, au nord de la ville.



Les premiers témoignages sont particulièrement encourageants et l'avenir s'annonce radieux pour ce projet.

Éric FAIDY

estime Rollon Mouchel-Blaisot, préfet chargé de la Mission nationale de mobilisation pour le foncier industriel, citant au passage le discours d'Emmanuel Macron en ouverture du sommet Choose France le 11 mai dernier. D'après le chef de l'État, le pays dispose d'un potentiel de 90 000 à 150 000 ha de friches, et le besoin en terrain des industriels est évalué entre 20 et 30 000 hectares pour les dix prochaines années. Pour cette reconquête industrielle, la Banque des Territoires va investir 1 Md€ sur cinq ans et lancer à la rentrée la nouvelle phase du programme Territoires d'Industrie avec l'ouverture de la plateforme de candidatures dédiée aux territoires souhaitant être labélisés pour la période 2023-2027.

45 M€ sur dix ans

À La Roche-sur-Yon, ce sont les 20 hectares (dont 60 000 m² de bâtiments) de l'ancien site Michelin, fermé depuis fin 2020, qui s'apprêtent à renaître, pour devenir un pôle d'excellence dédié à la mobilité durable et aux énergies

vertes. Le 9 février dernier, les élus de La Roche-sur-Yon Agglomération ont acté le rachat du foncier pour un montant de 9,3 M€. La Banque des Territoires, Michelin et la Sem Oryon se sont associés de leur côté pour créer une société de redynamisation industrielle, la SAS Atinéa². La signature officielle s'est déroulée le 29 juin dernier. Les deux premiers ont investi en fonds propres 12,7 M€, la Sem Oryon 1,2 M€, le reste étant financé par des prêts bancaires. Le projet doit mobiliser 45 M€ sur dix ans. « La Banque des Territoires apporte son expertise, son ingénierie et ses capacités financières. Pour que ce projet soit viable, il fallait un vrai modèle économique pour le piloter. C'est la raison pour laquelle nous avons créé cette société », précise Philippe Jusserand, directeur régional de la Banque des Territoires, qui souligne l'importance d'anticiper pour proposer aux entreprises du « clé en main », une offre locative et acquisitive dans l'optique de développer de nouvelles filières économiques innovantes en faveur de la transformation écologique.

« Un phare pour notre avenir collectif »

Dès fin 2021, quelques mois après le lancement par l'entreprise Lhyfe de la première usine française de production d'hydrogène vert à Bouin, une station multi-énergies vertes (électricité, biogaz et hydrogène) a vu le jour à l'entrée du site. Propriété du Sydev (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée) et de la Sem Vendée Energie, l'équipement a nécessité un investissement de 3,5 M€.

À proximité sera transféré en 2027 le dépôt de bus d'Impulsyon, le réseau de transports en commun de La Roche-sur-Yon Agglomération, qui annonce 20 % de sa flotte à l'hydrogène d'ici dix ans. Un espace d'un hectare sera ainsi libéré dans le quartier de la gare. Le groupe Dubreuil doit aussi venir s'installer pour le développement d'une activité dédiée au retrofit de véhicules utilitaires. « Nous souhaitons que ce site devienne un phare dans la prise en compte de notre avenir collectif, pas seulement pour la Vendée et les Pays de la Loire, mais aussi pour la France », insiste Luc Bouard, président de La Roche-sur-Yon Agglomération.

« Les premiers témoignages sont particulièrement encourageants et l'avenir s'annonce radieux pour ce projet », ajoute Éric Faidy, secrétaire général pour l'Europe du Sud chez Michelin, tout en annonçant d'ores et déjà que le groupe quittera La Roche-sur-Yon dès que le projet aura véritablement démarré. « Atinéa est un projet à mission qui a une durée de vie limitée dans le temps. Nous partirons lorsque nous aurons pleinement contribué à la redynamisation industrielle de la région. »

Chargé de dépolluer le site et de réaliser des travaux de mise aux normes, le manufacturier français de pneumatiques a dans le même temps engagé 3,7 M€ dans le cadre d'une convention de revitalisation du territoire, afin de contribuer à la création d'au moins 613 emplois, soit le nombre de postes supprimés lors de la fermeture de son antenne yonnaise. ●

¹ Enquête *Intercommunalités de France* publiée en octobre 2022.

² L'acronyme Atinéa signifie « Atlantique, Innovation, Énergie, Automatisation ».



Hervé Rivoalen
Directeur régional
d'EDF

UNE PRODUCTION D'E-CARBUR

À l'horizon 2028, une **unité de production** d'e-carburant à destination des **avions d'Air France-KLM** sera opérationnelle dans l'estuaire de la Loire. Le projet **Take Kair** est sur les rails. EDF, Holcim, Ifpen et Axens sont associés pour développer la production d'e-kérosène en Pays de la Loire à **partir de CO₂** capté dans une cimenterie de Mayenne.

Par **Éric CABANAS**

ESTUAIRE DE LA LOIRE

« Take Kair est un projet d'envergure nationale pour le groupe EDF, dont l'implantation envisagée est en Pays de la Loire. Il y a une place pour produire du kérosène de synthèse qui présente l'avantage d'être utilisé par les avions existants à la différence de l'hydrogène. Dans notre projet, il s'agit de capter le CO₂ dégagé par la cimenterie Holcim de Saint-Pierre-La-Cour, en Mayenne », rappelle Hervé Rivoalen, directeur régional d'EDF. Ce CO₂ sera mis sous forme liquide et acheminé par le réseau ferroviaire jusqu'à l'estuaire de la Loire. L'unité Take Kair de production d'e-kérosène pourrait être positionnée près de la centrale de Cordemais ou sur des terrains du Grand Port de Nantes Saint-Nazaire dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. « La localisation précise est en cours d'étude, tout comme le nombre d'emplois nécessaires au projet », précise-t-on du côté d'EDF.





Le projet devrait permettre d'éviter l'émission de plus de cent kilotonnes de CO₂ chaque année.

Hervé RIVOALEN

RÉGIONALE ANT EN 2028 ?

« Nous sommes engagés dans une décarbonation importante de l'énergie. Ce projet s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Nous sommes une grande région en matière aéronautique, cela vient en support de cette industrie en Pays de la Loire », souligne quant à lui le directeur régional d'EDF.

50 000 tonnes d'e-carburant par an

Sur le marché européen des carburants aériens, les contraintes pèseront de plus en plus sur les transporteurs aériens pour utiliser des carburants de synthèse. Le protocole signé avec Air-France KLM au dernier salon du Bourget vise à en faire l'acquéreur principal du e-kérosène produit par cette nouvelle installation industrielle en Basse-Loire, avec un objectif de production annuelle au départ de 50 000 tonnes d'e-carburant par an à partir du captage de 160 000 tonnes de CO₂ biogénique, issu de la biomasse, par le biais d'un lavage des fumées de la

cimenterie. « C'est encore modeste par rapport aux besoins du transport aérien », reconnaît le directeur régional d'EDF.

Arrivé en Loire-Atlantique, l'hydrogène bas carbone et renouvelable sera produit par électrolyse de l'eau en s'appuyant sur l'expertise de la filiale d'EDF, Hynamics. L'e-carburant sera alors produit à partir de cet hydrogène et de ce carbone, selon des technologies développées par l'Institut français du pétrole et des énergies nouvelles (Ifpen) avec sa filiale Axens. « L'architecture d'ensemble de ce projet industriel complexe sera assurée avec les compétences de l'ingénierie d'EDF qui apporte son expertise en matière de production d'énergie neutre en CO₂. Le projet devrait permettre d'éviter l'émission de plus de cent kilotonnes de CO₂ chaque année », assure Hervé Rivoalen.

Environ 700 M€ d'investissement

L'étude de pré-faisabilité technique du projet Take Kair est finalisée depuis le printemps. L'année 2023 est consacrée aux études de faisabilité et « basic design » du projet. Ce dernier est également dépendant de soutiens publics français et européens. « C'est une première brique technologique de production de kérosène de synthèse sur lequel nous avons encore des questions réglementaires, techniques et financières pour faire aboutir ce projet. L'idée est d'arriver à une décision finale d'investissement fin 2025 début 2026, de façon à avoir après deux à trois ans de construction pour livrer ce carburant en 2028. On parle d'un investissement de 700 M€, des chiffres qui restent à affiner », précise Hervé Rivoalen.

Logiquement, le projet Take Kair devrait bénéficier de l'infrastructure logistique de l'estuaire de la Loire pour distribuer ses produits et trouver également sa place au sein du futur Hub CO₂ (ou plateforme CO₂) développé par les acteurs économiques de l'estuaire de la Loire. ●

Créer des liens, partager ses problématiques autour d'un centre d'intérêt commun ou tout simplement développer son business : les **clubs et réseaux d'entreprises** ont une vraie valeur ajoutée. Pour vous aider à faire votre choix parmi une **offre pléthorique**, chaque semaine durant l'été nous vous faisons découvrir **trois réseaux**, alternativement situés en **Loire-Atlantique** et en **Vendée**.

Par Alexandrine **DOUET**

DES RÉSEAUX ET DES HOMMES

Challenge Pays de Mortagne

« Échange et partage dans la simplicité et la convivialité »

Créé en 1990, le club Challenge Pays de Mortagne regroupe 105 adhérents, dirigeants et cadres d'entreprises du canton de Mortagne-sur-Sèvre (Nord-Est de la Vendée) et certains des territoires voisins. « C'est une particularité de notre club. Nous comptons parmi nos membres des personnes attachées à notre territoire, dont l'entreprise se situe dans le choletais ou encore dans le secteur des Herbiers », précise Hugues Échasseriau, son président. Pour adhérer, aucune condition particulière. Le club accueille des entreprises de toutes tailles, avec ou sans salariés, et de tous secteurs d'activité.

En lien avec le service développement économique de la communauté de communes, des événements sont organisés une fois par mois. Sont tour à tour proposés des temps d'échanges autour d'une thématique particulière (sécurité des entreprises, santé du dirigeant et des salariés, aménagement du temps de travail...) ainsi que des visites d'entreprises pouvant parfois déboucher sur des collaborations ou mutualisation de matériel. Dans le même temps, le club diffuse chaque trimestre auprès de ses adhérents une enquête économique ciblée sur le territoire et fait un point régulier avec les élus.



PRATIQUE

Adhésion annuelle de **150 €**.

Contacts : 02 51 65 99 01,
challenge.mortagne@gmail.com

Plus d'informations :
Challenge-mortagne.fr

Carbao La Roche-sur-Yon « Business, échanges, éthique »

« Je suis convaincu que l'on fait plus de business avec des personnes que l'on connaît bien », annonce Antoine Montigny, président de Carbao La Roche-sur-Yon, l'un des 124 clubs du réseau Carbao France né en 2013. Pour rappel, Carbao signifie "Club d'affaires et de recommandations par le bouche-à-oreille".

L'antenne yonnaise créée en 2016 compte une vingtaine de chefs d'entreprise et décideurs qui se réunissent deux fois par mois, le jeudi matin des semaines paires, entre 7h30 et 9h30.

Chaque réunion est l'occasion d'échanger sur les actualités de chacun, d'aborder une thématique précise et de faire une présentation détaillée de l'un des membres. Ces derniers doivent exercer dans des secteurs d'activité différents ou complémentaires pour éviter la concurrence.

Chaque année en mars, le club Carbao La Roche-sur-Yon convie entre 150 et 200 personnes à une soirée RBC (Réunion Business Carbao) afin de favoriser les rencontres entre dirigeants vendéens. Carbao La Roche-sur-Yon collabore régulièrement avec les autres clubs du département situés aux Sables d'Olonne, à Montaigu et à Fontenay-le-Comte.



PRATIQUE

Adhésion annuelle de **1320 € TTC**.

Contact : **Antoine Montigny**,
06 98 10 93 54, a.montigny@ocythoe.fr

Plus d'informations : Carbao.net

Réseau Entreprendre Vendée (REV)

« Pour créer des emplois, créons des employeurs »

Né en 2006, Réseau Entreprendre Vendée (REV) est une association loi 1901, appartenant à la Fédération Réseau Entreprendre qui regroupe environ 15 000 chefs d'entreprise dans une dizaine de pays.

« Notre vocation est de faire grandir des Hommes avec un grand H, pour la création d'emplois sur notre territoire », annonce Claire Péault, directrice de la structure vendéenne depuis 2019.

Implanté à La-Roche-sur-Yon, REV, qui compte quatre salariées, rassemble près de 300 cadres et dirigeants, membres actifs et sympathisants. 16 entrepreneurs sont investis dans le conseil d'administration et impliqués dans différentes commissions selon leur expertise : innovation, impact, levée de fonds, croissance, événement, accompagnement.

La spécificité du réseau est d'accompagner gratuitement des entrepreneurs ou créateurs d'entreprise via un parcours sur deux ans. Pour postuler, il faut respecter deux critères : disposer d'un apport personnel de 15 k€ et être en mesure de créer cinq emplois dans les trois premières années d'existence de la société.

L'an prochain, Réseau Entreprendre Vendée aura ainsi accompagné depuis sa création, près de 300 lauréats, avec à la clé 3 600 emplois créés ou sauvegardés, grâce à 8 M€ de prêts d'honneur accordés. « L'association continue de vivre et de se renouveler grâce aux anciens lauréats qui font leur entrée en devenant membres et administrateurs », se réjouit Claire Péault. Élu l'an dernier président, Guillaume Zanlorenzi a en effet lui-même été lauréat de REV en 2007.

Des événements toute l'année

En parallèle, Réseau Entreprendre Vendée propose tout au long de l'année plusieurs événements, dont une soirée dédiée aux lauréats. La dernière en date s'est déroulée le 6 avril au Quai M.

Un événement autour de l'innovation est par ailleurs d'ores et déjà annoncé pour décembre prochain. Parmi les autres temps forts proposés par l'association figurent les Territoriales, des petits-déjeuners ou soirées organisés quatre fois par an, au sein des six zones géographiques du réseau : Pays Challandais, Nord Vendée, Pays Yonnais, Bocage, Sud Vendée et Pays des Olonnes.

L'occasion de découvrir les entreprises des adhérents ou lauréats.



La soirée des lauréats de la promotion 2022 s'est déroulée le 6 avril dernier au Quai M.

PRATIQUE

Le montant de l'adhésion annuelle est déterminé selon le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Contact : **Claire Péault**, cpeault@reseau-entreprendre.org

Tél : 06 26 19 03 25 / 02 51 41 37 53

Plus d'informations : Reseau-entreprendre.org/vendee



À l'occasion de son assemblée générale annuelle, qui s'est déroulée les 6 et 7 juillet à La Baule, l'Ordre des experts-comptables (Ordec) des Pays de la Loire, a organisé la **cérémonie de prestation de serment** des impétrants.

68 NOUVEAUX « PARTENAIRES CLÉS DU MONDE ÉCONOMIQUE »

Sur la scène de l'auditorium du Palais des congrès Atlantia de La Baule, les bras se lèvent, saisissent les chapeaux et les envoient valser. La joie se lit sur tous les visages : les 68 impétrants ont fait leur entrée officielle dans la profession d'expert-comptable...

Auparavant, chacun est monté sur scène à l'appel de son nom afin de prêter serment : « Je jure d'exercer ma profession avec conscience et probité, de respecter et faire respecter les lois dans tous mes travaux, et de m'interdire toute action qui soit contraire à l'honneur et au code de déontologie », ont-ils tous scandé solennellement. Un moment fort, qui restera forcément gravé dans la mémoire de ces experts-comptables, jeunes ou moins jeunes.

« On a besoin de vous ! »

Le président de l'Ordec des Pays de la Loire, Jean-Yves Lechevestrier, avait préalablement rappelé plusieurs chiffres : 931 experts-comptables sont inscrits à l'Ordre dans la région, sur un total de quelque 21000 au niveau national. Une profession « sur laquelle un nouveau regard a été porté par les institutionnels et les collectivités depuis les crises liées au Covid-19 et à la guerre en Ukraine ».

« Vous entrez dans une profession qui connaît depuis quelques années une mutation technologique. Cette évolution va permettre de réaliser de nouvelles missions, en complément ou remplacement de certaines », a encore souligné Jean-Yves Lechevestrier, avant de céder la place au parrain de cette promotion 2023 : Jean-François Reynouard. Le président de la CCI Pays de la Loire a tenu à rappeler le rôle crucial de l'expert-comptable, « partenaire clé du monde économique ». « On a besoin de vous ! », a-t-il lancé.

Enjoignant les nouveaux diplômés à venir régulièrement dans les établissements consulaires pour se frotter aux dirigeants, il a retenu deux mots caractérisant pour lui la profession : complexité et conseil. « Votre métier se complexifie, mais en se complexifiant, il s'enrichit. Et sachez que pour un chef d'entreprise ça se complexifie aussi, a fortiori quand il est dans une TPE ou une PME et qu'il se sent assez seul ».

Pour illustrer le choix du mot « conseil », Jean-François Reynouard a incité ces nouveaux professionnels à apporter aux entreprises une valeur ajoutée via « la capacité de réorienter la réflexion de votre interlocuteur. En tant que conseil, vous n'êtes pas omniscient, il faut avoir la capacité de vous retourner vers d'autres, vers la compétence à côté. En faisant ça, vous n'allez pas perdre un client, mais au contraire vous renforcerez vos liens. » ●



Pleins feux sur...

- Prix du meilleur mémoire 2023 : **Maxime Ferrari**, expert-comptable chez KPMG
- Prix du plus jeune inscrit de la promotion 2023 : **Charles Marçais** (29 ans), expert-comptable chez Becouze.
- Un nouveau prix a été décerné, celui de la mise en valeur des nouvelles missions de l'expert-comptable : **Kevin Rabillard**, expert-comptable associé au cabinet Adecia

VIE des entreprises



> LOIRE-ATLANTIQUE • IMPLANTATION KACERTIS A DÉSORMAIS UNE ADRESSE À PARIS

Implanté à Nantes depuis 2019, le cabinet d'avocats Kacertis, formé de six associés, poursuit son **développement** avec l'ouverture, courant juin, d'un bureau dans le 9^e arrondissement parisien. Ce déploiement est l'occasion d'intégrer dans l'équipe, qui se compose actuellement de 14 personnes, une nouvelle avocate en la personne de Roxane Bourg. Laquelle assiste et conseille, depuis plus de dix ans, des **clients professionnels** dans leurs opérations juridiques et contentieuses liées à l'immobilier. Une opportunité pour le cabinet **d'étoffer sa palette d'expertises** (droits des sociétés, droit du travail/droit social, accompagnement des entreprises en difficulté, droit économique, droit du numérique...) avec un pôle dédié au **droit immobilier**. Cette nouvelle implantation va aussi permettre **« plus de proximité avec ses clients (entreprises, institutionnels et dirigeants) éloignés du bassin nantais »**, précise Morgane Le Luherne, associée fondatrice, qui n'exclut pas à l'avenir une présence dans **d'autres régions**.

Florence FALVY

VENDÉE • COMMUNICATION

EDYCEM : LE SIÈGE SOCIAL INAUGURÉ SOUS UNE NOUVELLE IDENTITÉ

La branche béton du groupe vendéen Herige (138,9 M€ de CA en 2022) a levé le voile sur son nouveau positionnement le 23 juin dernier, à l'occasion de l'inauguration de son siège social situé à Montaigu en bordure de la voie express vers La Roche-sur-Yon. Sa particularité est d'avoir été réalisé à base de **béton bas carbone**. Pour la société aux 330 salariés et 36 centrales à béton dispatchées entre Rennes et Arcachon, la volonté est claire : **« Conjuguer passé, présent et avenir en affirmant ses ambitions sur un secteur qui évolue rapidement. »**

Opérationnel depuis août 2022, ce nouveau siège (auparavant situé à Boufféré) accueille 65 collaborateurs et réunit 1304 m² de bureaux ainsi qu'un **laboratoire de R&D** étalé sur près de 500 m². Le nouveau logo aux « lignes mouvantes et fluides » s'affiche sur la façade du bâtiment, en sus d'une **nouvelle signature**. « "Donnons un nouveau sens à la construction" nous est apparu comme évident. Cette signature se lie à travers nos convictions les plus profondes et nos ambitions assumées. Le **faire savoir** est fondamental pour **attirer les talents** qui accordent aujourd'hui un intérêt certain aux valeurs de l'entreprise. Nous ne pouvons donner ce nouveau sens qu'avec le développement de solutions durables et accessibles, en **accélération l'innovation** », dit Béatrice Vila, directrice marketing, communication, prescription et digital chez Edycem, qui ambitionne de commercialiser **90 % de bétons à empreinte carbone réduite** à horizon 2030. Pour imaginer cette **nouvelle identité**, l'entreprise vendéenne a fait notamment appel à ses **collaborateurs et clients**. « Un questionnaire a été complété par plus de 130 salariés et des interviews réalisées auprès d'une dizaine de clients et prospects représentatifs du portefeuille. L'idée était simple : comprendre comment ces acteurs perçoivent l'entreprise et comment ils souhaiteraient qu'elle évolue. Les résultats ont été unanimes, avec des notions récurrentes tels que la proximité client, le service, la qualité, l'innovation, l'ancrage familial et territorial. »

Florence FALVY



LOIRE-ATLANTIQUE • STRATÉGIE MTA OUVRE SON CAPITAL AU GROUPE RHENUS

Située à Couëron, la société de transport MTA, établie en Loire-Atlantique depuis 1972 et spécialisée dans la distribution groupage (messagerie palettisée) pour des clients industriels, a signé fin juin un partenariat avec le **spécialiste de la logistique** Rhenus. Le groupe allemand entre ainsi au capital de l'entreprise ligérienne, à hauteur de 5 %.

« Rhenus est un partenaire client avec qui nous travaillons depuis une dizaine d'années sur le grand Ouest. Il s'agit d'une ETI allemande dont l'approche est familiale, avec des **valeurs communes** aux nôtres », indique Jean-Marc Tison, dirigeant de MTA et fils du fondateur qui pilote l'entreprise de transport (820 collaborateurs, environ 480 moteurs et 83 M€ de CA en 2022) aux côtés de son frère Éric.

Pour lui, l'objectif de cette alliance est triple : « Donner une **dimension internationale** à notre entreprise et répondre ainsi aux attentes futures de nos clients. » Ce partenariat doit aussi permettre **d'assurer la pérennité** de l'entreprise, d'après le patron.

Pour MTA, qui a été labellisée Objectif CO₂ par l'Ademe en mars dernier, cette entrée au capital est aussi l'occasion de **poursuivre le développement d'une stratégie environnementale**. « L'exigence de nos clients est désormais très forte. Ils cherchent donc à nouer des relations avec un transporteur engagé sur le sujet. »

Au travers de ce partenariat, le transporteur qui, pour l'heure, a opté pour le B100 (un carburant produit à partir de colza 100 % français), souhaite également s'appuyer sur l'expertise du groupe allemand pour développer un autre levier : le **transport multimodal**.

Florence FALVY



VENDÉE • EN VUE DOVIRIS SÉLECTIONNÉE POUR LA GRANDE EXPO DE L'EXCELLENCE FRANÇAISE

La Vendée a été mise à l'honneur à Paris les 1^{er} et 2 juillet via Dovoris. La serre de jardin à l'ancienne de cette entreprise installée à La Châtaigneraie a été retenue parmi 2 500 produits fabriqués en France pour être exposée avec 123 autres lors de la 3^e édition de la **Grande Exposition du Fabriqué en France**.

Pour sa première candidature, la PME vendéenne de 48 salariés a présenté ce produit qui rencontre un franc succès auprès des particuliers (90 % de la clientèle), rappelant le style victorien du XIX^e siècle et le charme à la française. « Chaque année, nous vendons 170 serres à l'ancienne, conçues en aluminium et verre trempé, dont une quarantaine de modèles comme celui présenté au palais de l'Élysée.

Notre pari : **simplifier le produit**, tant dans sa **conception** que dans le **montage** », précise Emmanuel Girard, l'un des deux dirigeants de cette PME qui développe cette activité depuis cinq ans pour peser aujourd'hui **60 % dans le chiffre d'affaires** (CA 2022 : 12 M€) au rythme d'une croissance annuelle de 10 à 25 %.

Cette exposition va permettre de « renforcer notre **notoriété et image de marque** », se félicite le patron encore surpris par une telle mise à l'honneur. Dovoris, qui s'exporte déjà aux États-Unis depuis 18 mois et s'apprête à effectuer sa première expédition en Corée du Sud tout en ouvrant un showroom en Toscane (Italie), compte bien profiter de ce coup de projecteur pour **accélérer son déploiement à l'international** (15 % du CA). Autre projet : **faire évoluer la gamme** pour remplacer le verre par d'autres supports (panneaux grillagés...)

« pour un usage différent » alors que des **investissements** pourraient être réalisés en 2024 dans l'**acquisition de cabines de peinture**, une expertise aujourd'hui sous-traitée.

Florence FALVY





Vendée • TRANSITION ÉCOLOGIQUE O'GLISS PARK MET L'ÉCORESPONSABILITÉ AU CŒUR DE SON DÉVELOPPEMENT

En 2023, le parc aquatique aux 220 000 visiteurs a **investi plus de 200 000 €** pour recycler ses eaux de process (eaux de lavage des filtres et des bassins) et les réinjecter dans le circuit de baignade. Une démarche volontaire, rendue possible par une nouvelle réglementation.

« Au-delà du parc avec ses attractions, on a voulu créer un **jardin aquatique** où la végétation l'emporte sur tout le reste. C'est cette thématique luxuriante qui fait l'unicité des lieux depuis sa création en 2016, résume **Michaël Thibaud**, le dirigeant fondateur d'O'Gliss Park. Jusqu'à maintenant, les eaux de process étaient considérées comme des eaux usées avec l'obligation de les mettre à l'égout. Cette année, **la nouvelle réglementation** nous a permis de récupérer l'eau pour la retravailler et la remettre dans le circuit. Ainsi, **80 %** de l'eau récupérée repart dans les bassins, les **20 %** restant servent à l'arrosage de nos végétaux. » Et d'ajouter : « Nous sommes le seul parc aquatique de France à le faire ! Cela représente des volumes d'eau considérables : on parle d'environ **50 000 m³** qu'on ne reprend pas sur le **circuit classique de la ville**. L'eau n'est pas une ressource inépuisable, insiste-t-il. C'est un sujet sensible eu égard à la situation de sécheresse que l'on a vécue ces dernières années. À nous, les professionnels, de montrer l'exemple ! » Cet investissement permet aussi à l'entreprise de faire des économies substantielles : « Jusqu'à présent, on consommait en moyenne 63 000 m³ dont 52 000 dédiés aux eaux des bassins. Si on enlève les éclaboussures et les évaporations, il reste environ 46 à 48 000 m³ à récupérer soit pratiquement **60 000 € d'économies** ! Par ailleurs, du fait que l'on puisse récupérer à l'instant T les eaux de baignade en traitement, on n'a plus que deux à trois degrés de delta entre l'eau qui sort et celle qui rentre, ce qui permet de faire une **économie sur la facture d'électricité**. » À terme, le parc de huit hectares (6,5 M€ de CA) tend vers l'autonomie énergétique, avec un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur l'ensemble des parkings à l'horizon 2025.

Sophie COMTE



Loire-Atlantique • RSE

SIGMA DEVIENT ENTREPRISE À MISSION

Éditeur de **logiciels**, intégrateur de **solutions digitales et infogéreur de clouds hybrides**, Sigma (750 collaborateurs, 73 M€ de CA) a déposé le 26 juin dernier ses statuts d'entreprise à mission. Sa raison d'être : « Apporter à son écosystème des solutions numériques qui contribuent à un **futur désirable**, dans lequel chacun et chacune trouve sa place. » « On affiche clairement une vision systémique de l'entreprise de demain. Avec ce statut, l'entreprise sort de son périmètre purement économique pour aller s'inscrire sur le territoire, la commune, la métropole, la région... Et cela inclut toutes les personnes qui vont vivre avec nous : clients, fournisseurs, partenaires... On fait partie d'un tout », résume Philippe Oléron, président de Sigma.

Sur le volet sociétal, l'entreprise de La Chapelle-sur-Erdre, qui fait par ailleurs partie du réseau Dirigeants Responsables de l'Ouest, a par exemple mis en place un **parcours managérial** donnant une part importante au développement personnel, ainsi que le télétravail à mi-temps (pas davantage pour conserver le lien social, selon le dirigeant) et la semaine de quatre jours et demi pour ceux qui le souhaitent. Sigma accueille également dans ses murs **l'association Collège extraordinaire**, qui propose un programme d'enseignement et d'ateliers pour des jeunes porteurs d'un trouble du spectre autistique. Côté environnement, le bâtiment principal de la société, basse-consommation, est équipé de 240 panneaux photovoltaïques sur le toit et d'une cuve de récupération d'eau de pluie. L'entreprise a également supprimé les déplacements en avion et pris l'engagement de **réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre** d'ici 2026, et d'atteindre les -55 % d'ici 2030, année où elle vise l'autonomie énergétique sur son site. Les collaborateurs sont de leur côtés formés à la fresque du climat et à la fresque du numérique, atelier pour comprendre les enjeux environnementaux de ce secteur.

Gildas PASQUET



Philippe
Oléron

PAYS DE LA LOIRE • ÉLECTION <

HÉLÈNE BOURCIER PREND LES RÊNES DE LA FFB DES PAYS DE LA LOIRE

À l'occasion de son assemblée générale du 5 juillet dernier, la **Fédération du bâtiment (FFB)** des Pays de la Loire (2 500 membres) a élu pour trois ans Hélène Bourcier à sa présidence.

Une élection qui s'est déroulée dans un contexte tendu puisque le secteur a connu en un an une **baisse de 26 % des permis de construire** sur la région.

À 50 ans, Hélène Bourcier succède ainsi à Régis Rousseau qui assumait la fonction depuis juillet 2017. Déjà **présidente de la FFB Vendée**, Hélène Bourcier codirige depuis 18 ans avec son époux la Société de Construction Bourcier (SCB), une PME qui œuvre dans la maçonnerie, la couverture et l'assainissement, dans le neuf et la rénovation. Basée au Champ-Saint-Père (Vendée), l'entreprise compte 25 salariés.

Élue à la CCI de Vendée, elle est également membre de l'association des Femmes chefs d'entreprises ainsi que de la Caisse de congés du grand Ouest.

Florence FALVY



Hélène
Bourcier

LOIRE-ATLANTIQUE

INNOVATION

YANA AMÉLIORE LE PARCOURS DE SOIN DES PATIENTS AMPUTÉS <

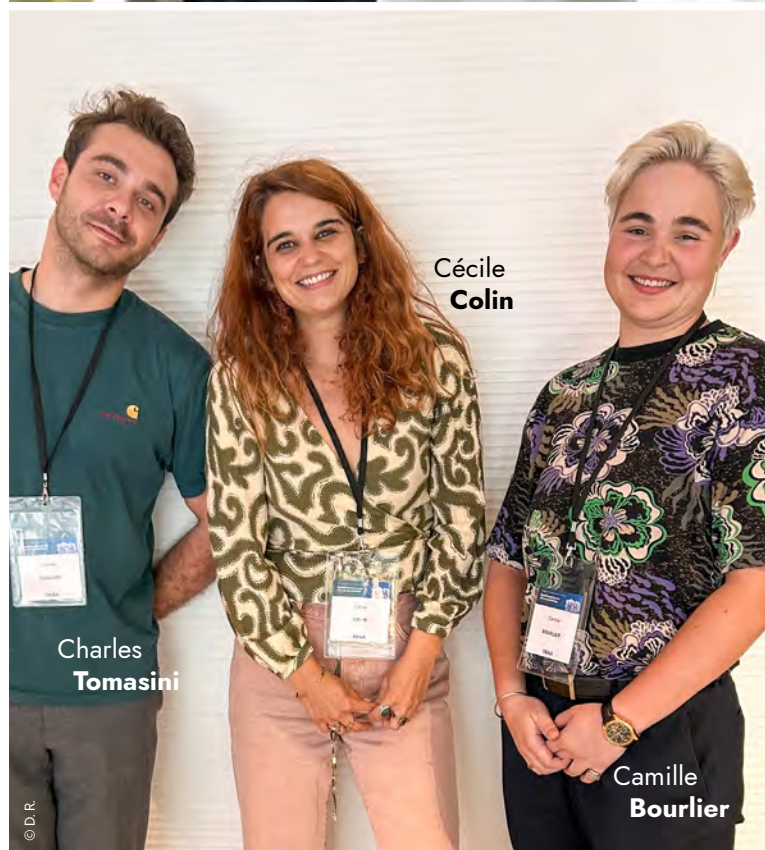
Yana pour "You are not alone" (traduisez "Tu n'es pas seul") a été élue **coup de cœur** de l'accélérateur d'Atlantpole dédié aux projets e-santé, la Digital Health Factory. À l'origine de cette solution innovante : Charles Tomasini. « Pour mon projet de diplôme dans le cadre de mon master Design et stratégie de l'innovation à l'école Nantes Atlantique, je devais utiliser une **approche design** afin d'identifier des points de friction dans la société et apporter la meilleure solution pour y répondre », explique-t-il.

Attiré par le milieu médical, Charles Tomasini, 29 ans, se fixe alors un objectif : améliorer le parcours de soin du patient amputé. Après un an d'études sur le terrain, un constat s'impose. « Une fois sorti du centre de rééducation fonctionnelle, le patient va être accompagné par plusieurs praticiens (ergothérapeute, orthésiste, psychologue...) mais il doit lui-même constituer son équipe. Or, ces professionnels n'ont jamais voire très peu travaillé ensemble et il n'existe pas de support pour communiquer entre eux. »

D'où l'idée de développer Yana, une solution numérique deep tech (de rupture), qui fera appel à **l'intelligence artificielle**, pour permettre « un **meilleur suivi** » et favoriser « une réelle alchimie » entre l'équipe médicale et le patient. Il a depuis été rejoint par Cécile Colin, 36 ans, maire du Campus By CA à Nantes, en charge de la communication et du volet financier, et par Camille Bourlier, 24 ans, étudiante en design digital, en charge de la partie tech. Le trio s'est formé en septembre 2022.

Encadrée par un coach d'Atlantpole, la jeune équipe est aujourd'hui à la **recherche d'un modèle économique**. Elle prévoit de développer un premier Poc (Proof of concept) en lien avec un praticien en vue de **dévoiler le prototype** au salon Ispo à Lyon en 2024. « Mais, pour cela, il faut avoir les fonds nécessaires », note Camille Bourlier. « Soit 1 M€ pour le premier pasage. Une levée de fonds, auprès d'acteurs régionaux, pourrait donc intervenir fin 2023 », complète Cécile Colin, alors que la création d'une structure représentera une étape intermédiaire.

Florence FALVY



Cécile
Colin

Charles
Tomasini

Camille
Bourlier



> Vendée • INVESTISSEMENT

HAVEA SE DÉVELOPPE SUR LE MARCHÉ DES GOMMES ALIMENTAIRES

Acteur majeur de la santé au naturel en Europe, Havea group va investir 5 M€ sur son site de Boufféré dans le déploiement d'une **nouvelle ligne de production**. D'une longueur de 25 mètres et d'une capacité annuelle de 4 millions de boîtes, elle sera dédiée à la **fabrication de « gummies »** ou gommes alimentaires. La nouvelle ligne produira dès 2024 des gommes à base de **pectine**, un gélifiant d'origine végétale. Cet investissement s'inscrit dans la lignée de l'acquisition fin 2022 de "Bears with Benefits", start-up allemande connue pour ses gommes alimentaires sous forme d'oursons colorés, sans sucre et pour la plupart exempts de produits d'origine animale. « La R&D et l'innovation technologique sont nécessaires pour aboutir à un produit qui pourra satisfaire les demandes organoleptiques de nos consommateurs, mais aussi permettre de mettre la bonne quantité d'ingrédients dans chaque gomme », explique Nicolas Brodetsky, directeur général d'Havea. « Cette nouvelle **galénique**¹ permet d'approcher un nouveau consommateur en n'opposant pas plaisir et santé ».

Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 235 M€ en 2022. À la tête de marques de compléments alimentaires et de produits de soin et d'hygiène (Aragan, Bears with Benefits, Biolane, Densmore, Dermovitamina et Vitavea), il ambitionne de multiplier par quatre son chiffre d'affaires en cinq ans, pour atteindre le milliard d'euros en 2027. Créé en 1975, Havea group emploie 950 salariés, principalement en France (95 %), dont la moitié sur son siège vendéen.

Mathilde FOLLIOU

¹ La « galénique » d'un médicament désigne l'aspect sous lequel il se présente et son mode d'absorption.



Ulric
Le Grand

> Loire-Atlantique • FINANCEMENT

GENS DE CONFIANCE LÈVE 5,5 M€

Après un premier tour de table en janvier 2016 de 500 k€ et un deuxième en 2019 à hauteur de 3 M€, la plateforme nantaise de **petites annonces entre particuliers** Gens de Confiance, basée sur le principe de la recommandation, a levé début juin **2 M€** auprès de son investisseur historique Isai. Une levée ensuite complétée par une opération de **financement participatif** pour la cession de titres, lancée via la plateforme Caption, auprès de sa communauté de près d'1,6 million de membres.

Si l'objectif initial du crowdfunding était d'atteindre 2 M€, il est largement dépassé puisque la collecte a atteint **3,5 M€** (ticket d'entrée : 500 €). « En entrant au capital de Gens de Confiance, les membres ont ainsi l'opportunité de devenir des parties prenantes de cette vision commune et de contribuer à la création d'un monde où les liens humains sont au cœur de nos interactions », estime Ulric Le Grand, cofondateur de Gens de Confiance.

Les **objectifs** poursuivis par ces opérations sont au nombre de trois : améliorer la plateforme et les services proposés, développer l'offre sur de nouvelles verticales où la confiance est primordiale, comme l'immobilier ou le service à la personne, et enfin recruter avec d'ici la fin de l'année une quinzaine de personnes qui devraient rejoindre les 80 collaborateurs actuels, sur des profils tech, produit, marketing et support client. L'entreprise vise les 10 M€ de CA l'année prochaine et l'atteinte de la rentabilité. La communauté devrait quant à elle dépasser les deux millions de membres d'ici fin 2023.

Gildas PASQUET

« IL FAUT AGIR POUR LE LOGEMENT »

Présidente d'**Atlantic Sols Confort** depuis 2012, entreprise nazairienne spécialisée dans la **pose de revêtements de sols** (30 salariés pour 4,5 M€ de CA), **Valérie Desveaux** vient d'être **réélue** à la tête de la **Fédération du Bâtiment de Loire-Atlantique**. L'occasion de **dresser un état des lieux** de la filière et de ses enjeux, à l'heure où le **logement neuf est en pleine crise**.

Propos recueillis par Nicolas **LE PORT**

Pouvez-vous me parler de votre parcours avant Atlantic Sols Confort ?

J'ai choisi très tôt de m'orienter vers la construction. J'ai commencé par un DUT en génie civil à Saint-Nazaire puis j'ai poursuivi sur un master en travaux publics et maritimes à Nantes. Je suis entrée dans la vie professionnelle dans la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage sur de gros projets autoroutiers dans le Var. Puis, pour des raisons familiales, je suis revenue en Loire-Atlantique en 2005. C'est à cette occasion que j'ai rejoint l'entreprise Atlantic Sols Confort.

Qu'est-ce qui vous a séduit dans cette entreprise ?

Avant tout la rencontre avec les deux dirigeants de l'époque, André Roul, le di-

recteur général, et Patrice Puyperoux, le président. Nous nous sommes retrouvés sur les mêmes valeurs de sérieux, de rigueur et d'engagement. On s'est très rapidement fait confiance et on a apprécié de travailler ensemble. J'ai repris la direction de l'entreprise en 2008 et suis devenue associée en 2012. C'est cette même année que j'en suis également devenue présidente.

Pouvez-vous présenter l'entreprise et son histoire ?

Elle est née en 1958 à Saint-Nazaire avec pour activité initiale et exclusive la pose de moquette sur les navires des chantiers de l'Atlantique. Ce sont les fondateurs qui ont par exemple posé celles du France, (*célèbre paquebot parti de Saint-Nazaire en 1962, NDLR*). L'entreprise a par la suite élargi son ac-

tivité à la pose de tous types de revêtements de sol puis elle a changé de main en 1999 à cause de problèmes économiques. Elle s'est ensuite tournée vers le bâtiment, le travail à bord des bateaux est aujourd'hui très minoritaire.

Où en est l'entreprise aujourd'hui ?

Elle compte une trentaine de salariés autour de trois grandes activités : la pose de sols carrelés, de sols souples, ainsi qu'une activité complémentaire de sols résine. Ce produit nous permet de nous démarquer de la concurrence sur la pose de sols traditionnels.

Nous réalisons environ 4,5 M€ de chiffre d'affaires par an et nous assurons des chantiers de toutes tailles. Aujourd'hui, 50 % de notre chiffre est réalisé sur ●●●

A professional portrait of Valérie Desveaux, a woman with shoulder-length blonde hair, smiling warmly. She is seated on a black wicker chair on a wooden deck. She wears a dark blue blazer over a light-colored top and light-colored trousers. Her hands are clasped in her lap. The background consists of a wooden railing and a wall of vertical wooden slats. The lighting is bright, suggesting an outdoor setting during the day.

Valérie
DESVEAUX
Présidente de la
Fédération du bâtiment 44

...

des marchés publics : établissements scolaires, hospitaliers ou bâtiments administratifs. L'autre moitié, ce sont des clients industriels, bâtiments tertiaires, commerces, restaurants et des particuliers.

Comment s'est passée la sortie du Covid ?

Nous avons connu un redémarrage très violent de l'activité. Pour réussir à le gérer, nous avons appris à être plus agiles dans la manière de diriger l'entreprise et l'organiser.

Le recrutement a-t-il été problématique pour répondre à la forte demande ?

Vous m'auriez posé la question il y a six mois ou un an, je vous aurais dit "notre urgence, c'est de trouver des ressources humaines". Aujourd'hui, la réalité est différente : nous essayons d'assurer une activité suffisante pour l'entreprise à moyen terme. Il n'y a pas d'inquiétude à court terme, mais on sent que la situation risque de se tendre dans les mois qui viennent. Donc l'embauche n'est plus notre premier sujet de préoccupation.

Mais alors quels sont vos enjeux à l'heure actuelle ?

Ils sont liés à l'adaptation de l'entreprise aux exigences de la société. Notamment tous les sujets RSE : le transport, la logistique, la décarbonation de nos activités... Il faut aussi travailler sur notre performance économique car nous avons un problème de rentabilité, comme la plupart des entreprises du bâtiment.

Depuis peu, nous sommes également confrontés à une nouvelle problématique : la crise du logement neuf qui dérègle tout le marché. Ce n'est pas le principal marché de l'entreprise... Mais la construction de maisons individuelles et de logements collectifs sont tellement à la peine que cela génère de fortes inquiétudes, qui se répercutent sur l'ensemble de la filière.

Nous avons enfin connu de fortes augmentations des tarifs des matériaux et des taux au cours de l'année dernière. Il faut que les équilibres se rétablissent pour que le marché puisse redémarrer. Car il y a actuellement de nombreux projets publics/privés qui ont du mal à sortir de terre, notamment pour des raisons de financement. Notre enjeu nu-

méro un est donc commercial : il est de soutenir notre niveau d'activité.

Quelles sont vos ambitions de développement pour Atlantic Sols Confort ?

Elles sont assez fortes sur l'activité résine, qu'on est en train de développer notamment dans les Dom-Tom. Ensuite, dans un contexte de difficultés sur le logement neuf, notre objectif est de recentrer notre activité sur l'entretien et la rénovation des bâtiments. La France a devant elle un énorme chantier de rénovation énergétique de ses bâtiments et notre priorité est d'arriver à accompagner cette transformation.

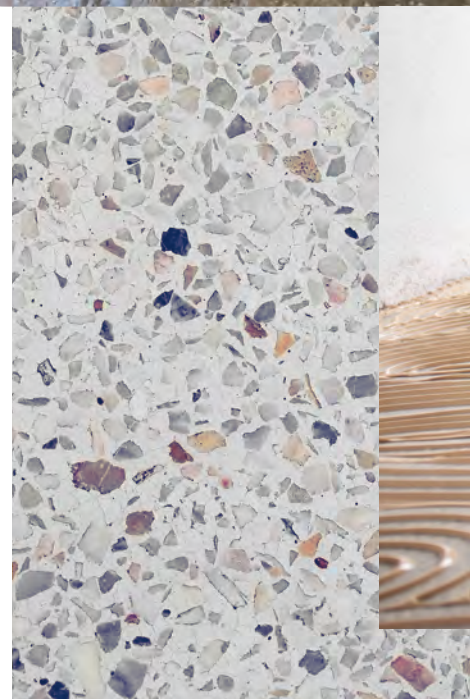
Vous venez d'être réélue à la tête de la Fédération du bâtiment de Loire-Atlantique. Quel bilan tirez-vous de votre premier mandat ?

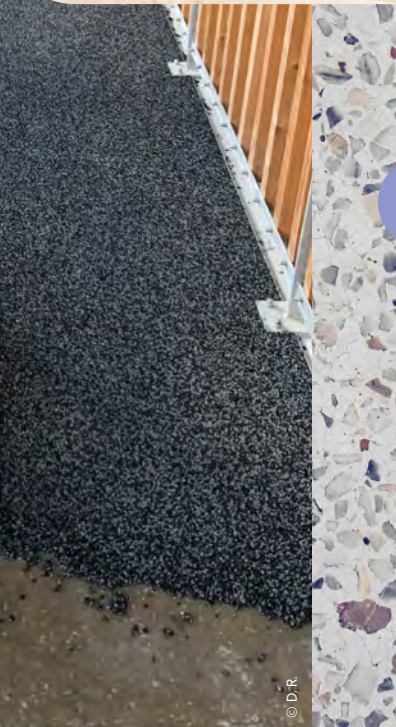
Il a été passionnant mais chargé... Le redémarrage très intense de l'activité à partir de l'été 2000 s'est poursuivi en 2021 à un niveau très soutenu. La Fédération a alors dû répondre à la croissance de la demande en main-d'œuvre et chercher des solutions avec les acteurs de l'emploi. Nous avons monté des formations et lancé en parallèle de nombreuses démarches pour essayer de rendre nos métiers plus attractifs et accueillir des salariés en reconversion.

L'année 2022 partait sur la même lancée, mais la hausse des matériaux et le renchérissement du coût de l'énergie nous ont un peu coupé les ailes. Comme nous travaillons sur des cycles longs, entre le moment où l'on signe une affaire et celui où on la facture, nous n'avons pas forcément eu les moyens contractuels de répercuter les hausses de prix, contrairement aux industriels. Ça a donc été un mandat au cours duquel il a fallu accompagner nos adhérents pour gérer cette crise de l'énergie et des matériaux.

Comment la fédération a-t-elle épaulé les dirigeants face à la crise des matériaux ?

Lors de cette dernière, des industriels ont clairement profité de la situation au niveau des prix. Nous avons travaillé à les identifier et essayer d'agir contre ces comportements. Nous avons mobilisé des mécanismes et informé nos adhérents sur l'existence de ces dispositifs





Nous sommes confrontés à une nouvelle problématique : la crise du logement neuf qui dérègle tout le marché.



qui leur permettaient de défendre leurs intérêts et préserver leurs trésoreries. Nous avons également organisé des réunions baptisées “comment piloter son entreprise face à la crise”.

Comme les entrepreneurs en activité n'avaient jamais connu une période aussi chahutée en termes d'inflation, nous avons cherché à leur faire traverser cet épisode en limitant la casse et en faisant de la prévention pour la suite : modifications des conditions générales de vente, négociation systématique avec les clients des conditions et délais de paiement, négociation d'une avance, évolution de la durée de validité des devis... Bref, nous les avons incités à travailler sur la trésorerie et tous les risques économiques.

Quels sont les objectifs de ce second mandat ?

Il y a eu peu de solidarité dans la filière lors de la crise des matériaux. Nous avons durement réalisé que les entrepreneurs du bâtiment ont une place assez fragile dans cette filière de la construction alors que nous sommes le maillon productif. Ce n'est pas admissible. Nous devons au contraire être respectés. Pour cela, nous devons travailler sur notre position et notre environnement contractuel qui nous contraignent beaucoup trop aujourd'hui.

Ce second mandat sera également placé sous le signe de l'innovation. Nous avons mis en place une commission dédiée qui travaille depuis plus d'un an à identifier des opportunités pour nos adhérents. Sa première mission a été d'élaborer des propositions pour nos adhérents avec comme objectif de mieux valoriser nos services et faire grimper nos marges. Cette commission va également faire des propositions de formation, sourcing, nouveaux services, outils numériques et digitaux... Des moyens d'aider nos entreprises à gagner en productivité et d'avoir des effets sur la sinistralité, notamment dans la prévention des accidents de travail.

Comment vont les entreprises du bâtiment en Loire-Atlantique aujourd'hui ?

Concernant les remboursements des PGE, il n'y a pas de casse ou vraiment très peu. Les défaillances constatées au tribunal de commerce de Nantes concernent certains secteurs d'activité bien identifiés, notamment les TPE du ●●●



bâtiment. C'est presque sans surprise car on a vécu un gel de la situation depuis trois ans. Là, on est sur un retour à la normale, avec des chiffres qui restent très inférieurs à ceux de 2019.

Pour ce qui est des bilans 2022 de nos entreprises, ils sont plutôt bons alors qu'ils auraient dû être très bons. 2021 et 2022 ont été deux années où nous avons réussi à reconstituer des fonds propres. On espérait que ça continue comme ça en 2023. S'il n'y avait pas eu cette crise du logement neuf, nous aurions très clairement pu être sereins. Mais en réalité, nous sommes inquiets pour toutes nos entreprises du pôle habitat, qui inclue les constructeurs de maisons individuelles et les promoteurs, dont les ventes sont en très nette diminution en ce début d'année et pour les entreprises qui travaillent sur ce marché.

Justement, vous avez des chiffres ?

D'après l'Observatoire Oloma¹, les ventes dans la région au premier trimestre 2023 sont en baisse de 61 % sur les investisseurs et 47 % sur les acquéreurs occupants par rapport au premier trimestre 2022. La promotion immobilière sur Nantes Métropole a chuté de

61 % sur la même période en nombre de ventes. En valeur absolue, le nombre de ventes n'a jamais été aussi bas sur un trimestre depuis que l'observatoire existe. C'est vraiment une crise sans précédent. Aujourd'hui, la machine est complètement grippée et il est sans doute trop tard pour sauver certains constructeurs de maisons individuelles et promoteurs.

Dans ce contexte, nos adhérents anticipent non seulement une baisse de leurs carnets de commandes mais aussi de leurs marges. À tel point qu'on voit très clairement arriver une très forte chute de l'activité en 2025.

Anticipez-vous également une baisse des effectifs ?

Tout à fait, la Fédération anticipe, sur le plan national, une baisse des effectifs de 100 000 salariés dans le bâtiment en 2025. À l'échelle de la Loire-Atlantique, cela pourrait représenter 10 à 15 000

emplois supprimés. Il y aura sûrement un léger amortisseur lié à l'activité induite par la construction du CHU mais il faut s'attendre à une décreue sensible des effectifs. Ce qui serait vraiment dommage vu la peine qu'on a eu à former et recruter ces salariés. C'est d'autant plus frustrant que ces logements neufs, les Nantais en ont besoin et la demande n'a pas chuté.

Comment s'explique cette crise ?

C'est une conjonction de plusieurs facteurs : le coût de construction qui a augmenté avec le renchérissement des matériaux, les taux des crédits qui augmentent, les taux d'usure qui bloquent pas mal d'opérations, la raréfaction du foncier. Ces différents paramètres qui convergent simultanément entraînent tout le marché à la baisse. Car toutes les ventes que ne font pas nos constructeurs et promoteurs immobiliers, ce sont des chantiers qu'on n'aura pas à livrer en 2025.



La fédération du bâtiment 44 organise régulièrement des événements : à gauche les Coulisses du bâtiment à destination des collégiens, à droite une assemblée générale sur le thème de l'Oktoberfest.



La machine est complètement grippée et il est sans doute trop tard pour sauver certains constructeurs de maisons individuelles et promoteurs.



Que faire pour dégripper la machine ?

Il faut agir pour le logement. Pour cela, il faut d'abord libérer du foncier. Mais aussi alléger la réglementation. C'est à dire que, par exemple, sur notre métropole, il y a des zones d'aménagement concerté avec des règlements qui sont non pas ceux du PLU, mais ceux du PLU augmenté d'exigences. Il faut arrêter tout ça : l'environnement réglementaire est déjà suffisamment cadré et contraignant.

Il faut aussi que l'État réfléchisse à assouplir les règles du crédit limitées à 25 ans et à un taux d'endettement de 34 %. Toutes ces règles contraignent beaucoup trop les Français et les banques. Aujourd'hui, certains dossiers avec un niveau très confortable de revenus ne passent pas parce que le cadre est devenu beaucoup trop rigide.

Le recrutement reste malgré tout un enjeu pour le secteur. Quelles actions allez-vous déployer pour susciter des vocations ?

La Fédération va organiser à l'automne les "Coulisses du bâtiment", une opération nationale annuelle consistant à ouvrir aux collégiens et à leurs enseignants des chantiers et centres de formation. Un moyen de lever les a priori sur les carrières dans le bâtiment.

Nous participerons également à de nombreuses actions dirigées vers les demandeurs d'emploi pour les informer sur nos métiers et déployer des formations. Il y a enfin Bati Mix, une association dont la Fédération est membre fondateur. Elle a été créée en 2022 à l'initiative d'une de nos adhérentes pour promouvoir la mixité dans le bâtiment et en particulier la place des femmes. Bati Mix a énormément d'actions prévues sur l'année 2023. On vient notamment d'inaugurer dans les locaux de la Fédération une exposition photos qui présente 23 portraits de femmes travaillant dans le bâtiment. Chacun photo est accompagnée d'une légende qui retrace le parcours de chaque femme. Un moyen de rappeler que le bâtiment n'est pas un secteur réservé aux hommes. C'est un monde fait de mixité dans lequel les femmes constituent une véritable richesse et ont toute leur place.

La rénovation semble prometteuse pour les décennies à venir. Comment aidez-vous les entreprises à aller vers ce marché ?

Suite aux engagements pris par la France pour le climat, on veut tous faire notre part du chemin. Mais au rythme actuel de la croissance du marché de l'entretien rénovation, il nous faudrait 350 ans pour réussir à les tenir. Il faut donc accélérer, c'est indispensable. Pour cela, nous devons industrialiser nos processus de rénovation et déporter certaines tâches en atelier et en usine. Il faut clairement qu'on se donne les moyens de produire beaucoup plus, plus vite et changer notre façon d'appréhender la pose sur les chantiers. On peut par exemple imaginer que demain des façades entières seront préfabriquées en atelier avant d'être assemblées sur le chantier. C'est la tendance qui va très probablement révolutionner le marché de l'entretien rénovation. Il va falloir mobiliser beaucoup de ressources pour industrialiser le processus et tenir nos engagements. Mais nos entreprises sont prêtes. Prêtes à former, recruter et s'approprier de nouvelles techniques pour accompagner le boom du marché de la rénovation énergétique.

Quel sont les plus gros challenges d'avenir pour le secteur ?

C'est absolument anormal que l'activité ne soit pas plus rémunératrice dans le bâtiment.

Il est impératif d'améliorer notre niveau de marge car il n'y a pas d'autres activités industrielles, ni de service, où son niveau est si faible. Le second sujet, c'est d'arriver à travailler notre image pour convaincre le grand public de ce qu'on est capable de faire. Aujourd'hui, la plupart de nos entreprises sont reprises par des gens qualifiés, voire très qualifiés. Or, on a encore bien souvent l'image de l'entrepreneur du bâtiment un peu archaïque qu'il faut faire évoluer. Les jeunes qui se cherchent un avenir ou les gens qui envisagent de se reconverter ne doivent pas hésiter pas à venir voir ce qui se fait chez nous. Car nos entreprises sont en pleine transformation et on y fait plein de belles choses. ●

¹ Oloma est l'Observatoire du logement neuf des Pays de la Loire. Il existe depuis 2007 et son président est Bertrand Mours.

LES RACHATS DE FONDS DE COMMERCE AU PLUS HAUT EN 2022

Le nombre de ventes et cessions de fonds de commerce, qui était déjà légèrement reparti à la hausse en 2021 en France, a bondi de 14,3 % l'an dernier, pour atteindre son plus haut niveau depuis cinq ans.

Par Miren LARTIGUE

31 717

31 717 transactions en 2022 pour un prix moyen de 215 716 €. Les données de l'étude du groupe Altares, spécialiste des données sur les entreprises, sur les ventes et cessions de fonds de commerce en France en 2022 font état d'un retour à une « dynamique solide », « avec des prix à leur plus haut niveau historique ». Les ventes et cessions de fonds de commerce ont en effet enregistré une hausse de 14,3 % l'an passé, soit leur plus haut niveau depuis cinq ans.

Le double effet d'un rattrapage et d'une disposition fiscale avantageuse

Selon le directeur des études d'Altares, Thierry Millon, deux grands facteurs contribuent à cette nouvelle dynamique du marché. « Le faible nombre de transactions réalisées pendant

la période Covid justifie en partie un rattrapage des opérations en 2022. Mais ce n'est pas la seule raison qui explique ces volumes. Une disposition fiscale en faveur des petites entreprises a pu encourager certaines à racheter des fonds. » Il s'agit d'une disposition de la loi de Finances pour 2022 qui prévoit que les petites entreprises (moins de 50 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 12 M€, et un bilan ne dépassant pas 6 M€) sont autorisées à déduire du résultat imposable l'amortissement sur une période dix ans du fonds de commerce acquis entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025. « Cet aménagement fiscal pour les petites entreprises a contribué à redresser un marché des fonds de commerce en perte de vitesse ces dernières années. Provisoire, ce dispositif devrait néanmoins s'éteindre dès 2025. »

À plus de 215 000 €, un record historique pour le prix moyen

Cette disposition fiscale explique, probablement également, la hausse du montant moyen des transactions constatée en 2022. Celui-ci a, en effet, augmenté de 7,5 % pour s'établir au prix record de 215 716 €. Vendues 1,2 M€ en moyenne (+14,4 %), les pharmacies ont largement contribué à tirer la moyenne des prix à la hausse. Le prix médian se situe autour de 100 000 €. Après les pharmacies, ce sont les supermarchés qui atteignent les plus hauts prix (en moyenne, autour de 500 000 €), puis les hôtels (430 000 €), les bureaux de tabac (350 000 €) et les concessionnaires automobiles (308 500 €).

La restauration à table, dont la reprise n'avait été que partielle en 2021, a enregistré une forte augmentation du nombre de transactions (+51 %) l'an dernier et représenté près du quart des transmissions, avec des prix moyens en hausse (+18 %). Au total, ce sont 7 608 établissements qui ont changé de main (dont 3 118 en restauration rapide et 4 490 en restauration assise).

Les cessions de cafés ont eux aussi enregistré un fort rebond en 2022 (+46,2 %), ainsi que les ventes dans l'hôtellerie (+34,9 %). La boulangerie-pâtisserie a en revanche connu une petite baisse (-6,3 %), après la nette reprise constatée en 2021. Le marché des salons de coiffure continue d'être très attractif, contrairement à celui des boucheries, qui a enregistré un nouveau recul l'an passé.

Une dynamique qui profite aux villes moyennes et aux petites villes

Plus de neuf transactions sur dix ont été réalisées par des entrepreneurs à la tête d'une TPE (moins de dix salariés), soit 15 % de plus qu'en 2021. Les PME, en revanche, ne confirment pas les bons chiffres de 2021. Moins de 2000 sociétés (1957) ont acquis un fonds de commerce en 2022. Il y en avait quasiment deux fois plus cinq ans plus tôt.

Autre enseignement de cette étude : plus de la moitié de l'ensemble des transactions ont été recensées dans des villes moyennes (de 20000 à 100000 habitants) et des petites villes. « Au-delà des initiatives publiques telles que le plan Action cœur de ville qui a déjà mobilisé 5 Mds€ pour redonner de l'attractivité aux centres-villes, c'est aussi la solidité des acteurs économiques qui permet aux villes de rester dynamiques. Or, la reprise d'un fonds de commerce est justement un facteur d'endurance, voire un levier de performance durable », relève Thierry Millon. En revanche, les communes rurales et les villages de moins de 5000 habitants ont perdu en attractivité en 2022.

L'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes restent en tête des régions où le marché de la transmission de fonds de commerce est le plus actif, devant la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine. Un classement qui évolue peu d'une année à l'autre. En termes de montants moyens, l'Île-de-France continue de tirer les prix, devant les Hauts-de-France, Paca et les Pays de La Loire. ●





Frédéric
Quintin

© Benjamin Lacroix

OFFBOARDING

SOIGNEZ

LE DÉPART

DE VOS SALARIÉS

Si la question de bien accueillir un nouveau collaborateur (onboarding) ne fait pas débat, il est certainement moins facile d'appréhender **la façon dont on se quitte**. Zoom sur l'offboarding, **étape devenue pertinente** dans une période où l'image de **marque employeur** comme les "salariés boomerang" font partie du quotidien des entreprises.

Par Frédéric **QUINTIN**,
dirigeant du cabinet Alkemi RH

« Comment a-t-il pu démissionner après tout ce qu'on a fait pour lui? » « Qu'il parte et au plus vite! » « Il s'imagina que l'herbe est plus verte ailleurs? » « Et surtout qu'il ne revienne pas frapper à la porte de l'entreprise! » On pourrait dresser une liste encore plus longue de réflexions qui peuvent venir à l'esprit lorsqu'un salarié vous donne sa démission. Pourtant, dites-vous bien que cela n'a certainement rien de personnel, ce n'est pas contre vous. Il a certainement pesé le pour et le contre de rester avec vous, et en recherchant à combler des besoins non pourvus, il a pris la décision de tenter l'aventure ailleurs.

On ne pourra pas vous retirer cette dimension affective qui peut – selon les collaborateurs – vous procurer des émotions positives ou négatives à l'annonce d'un départ, mais dans cette situation, il est surtout essentiel d'avoir une approche pragmatique et rationnelle pour comprendre ce qui s'est joué et peut-être aussi en tirer des conclusions et pistes d'amélioration.

Certainement plus un réflexe quand il s'agit d'une démission, l'offboarding se prête aussi à d'autres contextes, type rupture conventionnelle, voire licenciement selon les circonstances... Nous avons toujours quelque chose à apprendre de la relation de travail, peu importe sa durée et la façon dont on se quitte.

En pratique, comment faire ?

Au moment jugé propice et apaisé, planifiez un moment d'échange avec votre collaborateur pour parler de son vécu professionnel et surtout laissez-lui le temps de préparer ce moment. Il est donc utile de proposer une trame que vous prendrez soin de lui transmettre à l'avance et qui servira de fil rouge pour vos discussions.

Il peut être notamment judicieux de creuser quelques points :

- Raisons de la démission ? L'idée ici est d'explorer si cette dernière est inhérente...
 - au poste de travail (contenu/intérêt du poste, non utilisation des compétences/connaissances du salarié, rythme ou charge de travail, déplacements professionnels...);
 - aux conditions de travail, développement de carrière ou encore à la formation (rémunération, absence de formation ou promotion...);
 - au management ou à la culture d'entreprise (organisation de l'entreprise et du travail, mésentente avec l'entourage professionnel ou encore l'encadrement...).
- Comment auriez-vous pu éviter le départ ? Suggérez des options telles que la rémunération, la formation, la promotion professionnelle, la mobilité au sein d'un autre service, la qualité de ●●●

...

vie au travail, les avantages sociaux... Ceci peut notamment permettre de hiérarchiser les leviers éventuels de rétention du collaborateur.

- En cas de prise d'un nouveau poste dans une autre entreprise, ce que le collaborateur pense/sait y trouver ?
- Y a-t-il un fait marquant (voire isolé) qui a motivé la décision de départ ?
- Quels sont les points forts et les zones de développement de l'entreprise ?

Le Jour J, faites de ce moment quelque chose de propice à l'échange, voire de convivial. L'un comme l'autre, vous n'êtes pas là pour vous faire un procès mais pour avoir une discussion apaisée et "bien se quitter", quand bien même vous pourriez être en désaccord. Et vous avez tout à fait le droit de préciser que vous entendez le discours de votre collaborateur mais que vous ne le partagez pas, sans entrer dans les débats, ce n'est pas l'objet.

Par ailleurs, maintenez durant l'entretien la culture du feedback en formulant votre retour à votre collaborateur. Et si l'envie de complimenter ce dernier vous chatouille... alors ne lésinez pas sur votre expérience positive avec lui ! Cela fera du bien à tout le monde (y compris vous) et ce dernier appréciera sa mise en valeur, la reconnaissance de sa contribution et quittera votre entreprise en conservant d'elle une image positive.

Si l'un comme l'autre, vous vous sentez plus à l'aise dans un cadre formel de salle de réunion, dont acte ! Mais ne vous interdisez pas de profiter d'un café dans l'espace pause (à l'abri des oreilles indiscrètes) ou même de faire une marche à l'extérieur de l'entreprise !

Convenez par ailleurs avec votre collaborateur des informations qu'il vous autorise à exploiter versus celles qui le mettent en situation d'inconfort (par exemple des difficultés rencontrées avec un collègue ou un manager qu'il ne souhaite pas se voir reprocher de vous avoir parlé).

Enfin, échangez sur la dernière ligne droite à faire ensemble, de l'importance que vous attachez à ce que la fin de contrat se passe mutuellement bien (état d'esprit, investissement, outils et données professionnels, formation du remplaçant) et des modalités pratiques de départ.

Et après ?

Vous voilà munis de pas mal d'informations, certaines que vous découvrez, certaines que vous partagez et d'autres



Faites de ce moment quelque chose de propice à l'échange, voire de convivial.

dont vous ne convenez pas ! Vous avez donc là de la matière pour améliorer l'expérience de vos salariés et œuvrer pour la suite à une meilleure rétention de vos talents. Un point de vigilance sera porté sur la façon dont vous utilisez et communiquez ces informations (respect de la confidentialité/confiance donnée, impact sur les autres membres de l'entreprise ou encore capacité de l'entreprise à mettre en œuvre des actions d'amélioration).

Conclusion

Après l'heure de la déception (ou de l'engouement) à l'annonce d'un départ, vient le moment de faire le point. Et pour cela, il vous faudra faire preuve de belles qualités de communication, d'introspection et de remise en question ! Certes, il sera peut-être trop tard (ou pas) pour celui qui aura déjà décidé de partir, mais cela peut être très instructif pour la suite et vos salariés en poste. Et puis vous n'êtes pas à l'abri de le voir revenir, ce salarié que vous appréciez et qui se rappellera que vous vous êtes bien quittés ! Entretemps, il aura même peut-être parlé en bien de votre entreprise et permis à d'autres profils intéressants de rejoindre vos effectifs... Pas mal dans une période où le recrutement est complexe (carence des candidats qualifiés) et l'image de marque employeur un sujet majeur d'attractivité ! ●

Alkemi RH

est un cabinet conseil en ressources humaines basé à Nantes qui accompagne ses clients dans les domaines du recrutement, du coaching, de la formation et du conseil.

Alkemirh.fr

NOUVELLE OBLIGATION

EN CAS D'ACCIDENT MORTEL DU TRAVAIL

L'employeur doit désormais **déclarer** à l'inspection du travail tout **accident du travail** suivi d'un **décès** dans le délai maximum de **douze heures**.



En cas d'accident du travail, l'employeur doit déclarer l'accident dans les 48 heures (non compris les dimanches et jours fériés) à la caisse primaire d'assurance maladie.

Si ce dernier est mortel, une nouvelle obligation de déclaration à l'inspection du travail s'impose depuis le 12 juin 2023.

L'employeur doit effectuer immédiatement la nouvelle déclaration et au plus tard dans les douze heures de la constatation du décès. Ce très court délai d'information est destiné à assurer la qualité des constats sur place et du recueil des preuves afin de garantir la procédure. Des constats trop tardifs comportent un risque d'altération des preuves pouvant nuire à la manifestation de la vérité.

Si l'employeur établit qu'il n'a pu avoir connaissance du décès du salarié qu'après le délai de douze heures, le délai court à compter du moment où l'employeur a connaissance du décès.

La déclaration est faite par tout moyen permettant de conférer date certaine. Elle mentionne l'identité de l'entreprise ou de l'établissement (nom, adresses postale et électronique, téléphone) et l'identité de la victime (nom, prénom, date de naissance). Elle doit établir les date, heure, lieu et circonstances de l'accident, ainsi que l'identité et les coordonnées des éventuels témoins.

Le défaut ou le retard de déclaration à l'inspection du travail d'un accident du travail ayant entraîné le décès d'un travailleur est sanctionné par l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe, d'un montant maximum de 1500 € (7500 € pour une société) et de 3000 € en cas de récidive (15000 € pour une société). ●

Référence

Décret 2023-452 du 9 juin 2023





© Shutterstock

CHÂTEAU DE FLECKENSTEIN

UN HAUT-LIEU MÉDIÉVAL DE L'ALSACE

Dressée au XII^e siècle par les bâtisseurs du **Saint-Empire romain germanique**, la forteresse, largement troglodyte, s'imbrique dans un **rocher** aux dimensions spectaculaires. Elle s'érige en sentinelle sur la ligne de défense des **châteaux vosgiens** dont elle est aujourd'hui un témoin emblématique.



Par Dominique **PÉRONNE**, Les Affiches d'Alsace et de Lorraine pour ResoHebdoEco – Reso-hebdo-eco.com



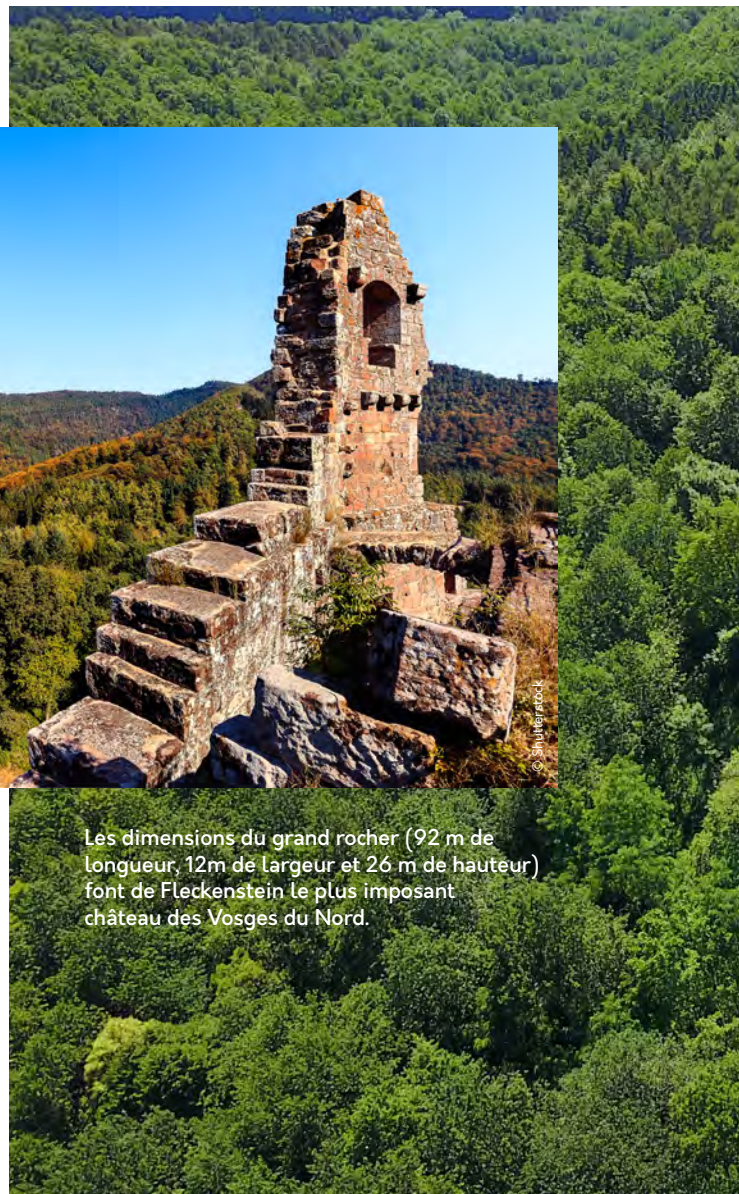
© Shutterstock

Construit au XII^e siècle comme la plupart des châteaux médiévaux alsaciens, Fleckenstein est l'exemple emblématique d'un château de montagne construit sur un rocher de grès exceptionnel. Il était aménagé pour être à la fois un lieu de résidence, un symbole du pouvoir et une forteresse militaire. Édifiée par les empereurs Hohenstaufen, cette forteresse est restée pendant 600 ans le château familial des Fleckenstein et s'est agrandie et embellie en même temps que la famille s'est socialement élevée. La seigneurie elle-même comptait parmi les plus importantes de la région. La baronnie des Fleckenstein était composée de six bailliages, ces circonscriptions administratives et judiciaires médiévales, Lembach, Kutzenhausen, Soultz-sous-Forêts, Niederroërdern, Roppenheim et Weiterswiller, et 35 villages. Cette famille apparaît dans la région au XII^e siècle et son dernier représentant masculin, Henri Jacques, s'éteint en 1720. L'histoire du château fort est donc intimement liée à celle de l'Alsace, cette région faisant, elle, partie du Saint-Empire romain germanique jusqu'à son rattachement progressif à la France, pendant la période 1648-1697.

C'est donc au XII^e siècle que les empereurs Hohenstaufen assoient leur autorité sur la région en attribuant des fiefs d'empire à leurs plus fidèles vassaux. C'est ainsi que la famille Fleckenstein se voit confier la forteresse. Elle va en assurer la gouvernance pendant des siècles. Au fil des ans, de multiples transformations architecturales sont apportées à l'édifice parallèlement à l'ascension sociale de la famille et aux progrès de l'artillerie. Réputée imprenable pendant toute la période du Moyen Âge, grâce à son système défensif, la forteresse finit par être dépassée et délaissée par la famille qui réside plus confortablement en plaine. Elle ouvre ses portes sans combattre aux soldats de Louis XIV qui la désarment et détruisent le logis seigneurial en 1680. Avec la disparition sans successeur masculin du dernier baron, les vestiges sont laissés à l'abandon. Au XIX^e siècle, le courant romantique éveille un intérêt touristique pour le château « assoupi ». Il est classé monument historique en 1898.

Un système défensif très élaboré

L'exploitation touristique se développe avec la réalisation de travaux de déblaiement, de consolidation et de sécurisation. Un droit d'entrée pour aider à les financer est instauré à partir de 1958. Le château appartient à la commune de Lembach qui a la responsabilité de la conservation. L'exploitation est confiée à une régie intercommunale autonome. Le site accueille 70 000 visiteurs tous les ans. À l'intérieur de l'enceinte, le parcours de visite est libre. Avec beaucoup d'éléments intéressants à voir, comme la double barbacane (ouvrage couvrant une porte typique du Moyen Âge), la citerne à filtration, l'abreuvoir. Après le contrôle d'accès, les visiteurs peuvent observer les fondations des deux tours quasi circulaires qui rappellent l'existence d'une porte extérieure. C'est là, la dernière réalisation architecturale des Fleckenstein et le premier maillon d'un système défensif très élaboré, adapté à l'utilisation des armes à feu. À une trentaine de mètres de celui-ci, la tour-porte est composée de deux porches qui, une fois les



Les dimensions du grand rocher (92 m de longueur, 12m de largeur et 26 m de hauteur) font de Fleckenstein le plus imposant château des Vosges du Nord.

portes closes, se transforment en une véritable souricière. Les meurtrières sur le mur gauche exposent l'ennemi aux tirs des défenseurs et les assommoirs au-dessus des portes, aux jets de toute nature.

Au cœur du château, celui-ci devient troglodyte. Les visiteurs entrent en effet dans le rocher creusé par la main de l'homme. Les bâtisseurs y ont aménagé des salles et un accès au sommet, transformant ainsi le site en carrière. La pierre extraite a servi de matériau de construction pour les parties maçonnées de la forteresse. Là, le visiteur découvrira le puits plutôt insolite : on y pénètre à mi-hauteur, on le découvre en le regardant par le haut et on le traverse pour accéder à une petite salle attenante qui abritait la roue à écureuil. Dans cette partie du site sont à découvrir la salle troglodytique, la galerie des ancêtres où l'histoire des Fleckenstein est retracée par l'image, puis l'escalier primitif, la table à feu, la salle d'archives, le cachot, la tour d'escalier en colimaçon. Toute la partie haute du château encore visible se situe sur cette plateforme sommitale et correspondait au logis seigneurial. ●



Réputée imprenable grâce à son système défensif, la forteresse finit par être dépassée et délaissée.

Des transformations successives

Aujourd'hui, il ne reste plus guère de traces du château initial, si ce n'est l'entrée principale de l'édifice, époque XII^e siècle. À la fin du XIV^e siècle, la cour est abaissée de quelques mètres et entourée d'une enceinte. L'accès à la plateforme se fait au centre du rocher par un escalier taillé dans le roc. Une chapelle flanque celui-ci au-dessus de la salle d'entrée. Le puits est protégé par une tour. Au début du XV^e siècle, l'entrée principale est renforcée par une barbacane carrée. Un peu plus tard, le palais sur le sommet du rocher est reconstruit. Au milieu du XVI^e siècle est construite l'imposante tour attenant à celle du puits renfermant l'escalier en colimaçon. D'autres transformations surviennent au XVII^e siècle, avant que le château ne soit détruit en 1689. La tour de l'escalier est une tour carrée de 6 m sur 6 m, d'une hauteur actuelle de 23 m. Le diamètre de l'escalier en vis était de 4 m.



PRATIQUE

Fleckenstein.fr,
info@fleckenstein.fr,
Tél. : +33 (0)3 88 94 28 52
67 510 LEMBACH
(nord de Haguenau)

Ne pas confondre avec un château qui porte un nom proche, celui du Flackenstein, en Moselle, situé près de l'étang du Hanau.

Horaires d'ouverture

Fin mars à début novembre, tous les jours à partir de 10h
Boutique, aire de pique-nique couverte. Café des 4 châteaux, petite restauration en continu de 12h à 17h30, 18h l'été

Tarifs

Visite libre : adulte : 5 €, enfant, 3 €

Visite guidée, sur réservation (à partir de 15 personnes) :

adulte : 5 €, enfant : 3 €, Forfait visite guidée :

60 € pour l'ensemble du groupe
Tarifs groupes à partir de 15 personnes, sur réservation (40 pers. max)

Un château-frontière

L'ancienne forteresse est située à une altitude de 387 m. Elle est le trait d'union entre les parcs des Vosges du Nord et celui du Palatinat, en Allemagne. Au nord-ouest, du côté de l'entrée, la frontière franco-allemande est située à 250 m environ, dans le petit vallon, en face du rocher du Hirtsfelsen et le village allemand de Schönau. Au nord, les visiteurs peuvent apercevoir les ruines du château de Hohenbourg et de Loewenstein puis le rocher du Krappenfels. À l'est, s'étend l'énorme massif forestier du Thalenberg. Au sud se trouvent l'étang et le camping de Fleckenstein, à l'ouest, la vallée du Steinbach.

ANIMATIONS

FESTIV'ÉTÉ : À CHAQUE JOUR SON PROGRAMME

L'équipe de la maison de quartier du Bourg-sous-la Roche a lancé son programme d'animations estivales. Pour bien commencer la semaine, une **balade apéritive** à pied ou à vélo d'une heure trente est programmée chaque lundi à partir de 18h. Puis, tous les mardis de 18h à 20h30, un **apéro concert ou théâtre** est proposé dans différents lieux du quartier, de la place Tudeau au centre du Bourg, en passant par la place Willy Brandt dans le quartier du Coteau ou encore le chemin du Moulin Fassot et l'étang de la Marronnière. L'occasion de (re)découvrir le quartier en chansons en allant à la rencontre de **musiciens et artistes locaux**. Le mercredi, le rendez-vous est donné au Café du Coteau de 18h à 21h. À noter aussi que des **sorties culturelles et de détente** (marché nocturne, pique-nique spectacle, sorties plages...) ont lieu chaque jeudi, en soirée, dans la foulée des Aprèm' des Jeux dits. Enfin, pour conclure cette semaine, l'équipe d'animation propose un **atelier de renforcement musculaire** (à partir de 14 ans) chaque vendredi de 11h à 12h. Également au programme de la semaine : des ateliers "Jardin créatif", un goûter famille, un atelier de sophrologie, une projection en plein air...

Jusqu'au 1^{er} septembre dans le quartier du Bourg-sous-la Roche.
Accès libre et gratuit (sauf ateliers Jardin créatif : de 1 € à 3 €).
Renseignements, inscriptions et programme complet sur
Amaaqy.fr/Bourg



EXPOSITION

TRANSITIONS XXL À SAINT-NAZAIRE

L'exposition Transitions XXL, récemment inaugurée par Christelle Morançais, présidente de la Région Pays de la Loire, a ouvert ses portes le 1^{er} juillet à Saint-Nazaire au sein de la base sous-marine. Elle présente **les plus grandes innovations industrielles** du territoire nazairien pensées pour répondre aux nécessaires **enjeux de transition** de notre époque. Paquebots, avions, éoliennes offshore ou moteurs XXL, la liste des ouvrages conçus, fabriqués et assemblés sur **le bassin économique de Saint-Nazaire** est longue. Transitions XXL mène ses visiteurs de la naissance de l'aventure industrielle d'un petit village de pêcheurs devenu une véritable cité navale, jusqu'au large panel des industries désormais existantes, en passant par les intelligences collectives. Cartes grand format, documents d'archives, animation audiovisuelle, îlots thématiques autour des solutions industrielles de demain, portraits sur les métiers, sur ces hommes et ces femmes de terrain... ponctuent un **parcours immersif** autour des grands projets servant la transition écologique. Adapté au jeune public avec remise d'un livret pédagogique.

À découvrir au sein du Life (alvéole 14) de Saint-Nazaire jusqu'au 24 septembre.
Accès libre et gratuit du mardi au dimanche.





VISITE C'EST L'ÉTÉ, L'OCCASION DE DÉCOUVRIR LE LAC DE GRAND-LIEU AUTREMENT!

Jusqu'au 30 août prochain, la Maison du Lac de Grand-Lieu invite à explorer ses tous nouveaux espaces, via notamment des **visites originales**. Pour les familles avec enfants de 4 à 8 ans, le Pavillon des familles est l'occasion d'initier les plus petits à la richesse de la biodiversité. Il suffit de suivre le guide pour une balade en pleine nature et d'aller à la rencontre du lac de Grand-Lieu et de ses petits habitants. **Pour les plus audacieux et les "lève-tôt"**, les visites à l'aube proposent de découvrir le lac d'un autre œil, dès les premiers rayons du soleil. Au programme : atmosphère paisible et lumières splendides. Enfin, pour les plus gourmands, les **incontournables Soirées du Lac** sont l'occasion de découvrir les paysages sous un angle œnologique et gastronomique. Préparez vos sens et vos papilles pour une soirée dégustation conviviale au Pavillon, en compagnie de vignerons locaux! Sans oublier une nouveauté : la **visite immersive**. Cette fois-ci, les nouvelles expositions du centre d'accueil et du Pavillon ainsi que la balade sonore vous font découvrir le lac de manière toujours plus sensorielle, contemplative et immersive!

La Maison du Lac de Grand-Lieu, rue du lac à Bouaye.
Pavillon des familles : les mercredis à 14h, du 12 juillet au 30 août ;
visites à l'aube (à partir de 10 ans) : les 18 juillet à 5h30
et 8 août à 5h45 ; soirées du Lac : les vendredis à 18h30,
du 21 juillet au 18 août ; visite immersive : du 8 juillet
au 3 septembre. Tarifs : de 8 € à 16 €.
Renseignements : 02 28 25 19 07.
Réservation sur Maisondulacdegrandlieu.com



FESTIVAL LA DÉFERLANTE S'INSTALLE EN BORD DE MER

Chaque été, une vague de culture déferle sur la côte Atlantique! Au menu : une programmation artistique et culturelle variée, à ciel ouvert et totalement gratuite. De Saint-Brévin-les-Pins à Brétignolles-sur-Mer, en passant par La Barre de Monts, Noirmoutier, Fromentine, Barbâtre, Notre-Dame-de-Monts ou encore Saint-Jean-de-Monts... le festival La Déferlante fait une halte dans **11 villes vendéennes**, en sus de Pornic. À voir : près de **90 spectacles** faisant la part belle aux **musiques actuelles** et aux arts de la rue. Le tout pour petits et grands. Fresque théâtrale et chorégraphique, théâtre cabaret, comédie, cirque, jeu clownesque... Il y en a pour tous les goûts!

Jusqu'au 30 août. Gratuit.
Programme complet sur Ladeferlante.com



ENVIES Tables
Culture
Par Florence **FALVY**
& Karine **LIMOUZIN**

LES ANNONCES LÉGALES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, «L'INFORMATEUR JUDICIAIRE», hebdomadaire support papier et en ligne, est habilité :

- à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Loire-Atlantique, pour l'année 2023, par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2022.

- à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de la Vendée, pour l'année 2023, par arrêté préfectoral N° 2022-DCL-BER-1456 du 27 décembre 2022.

E-mail : annonces-legales@informateurjudiciaire.fr

Plateforme : <https://annoncelegale.informateurjudiciaire.fr>

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0,183 euro HT le caractère pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté.
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée.
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est établi comme suit : 56 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- L'article 4 de l'arrêté du 19 novembre 2021 susvisé est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ils sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce.

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

NOUVELLE
PLATEFORME
DE SAISIE



www.annoncelegale.informateurjudiciaire.fr

44 LOIRE-ATLANTIQUE NANTES | SAINT-NAZAIRE

COMMISSAIRES PRISEURS



Commissaires-priseurs judiciaires associés - APE 6910Z
Nantes - Rennes
Tél. 02 40 49 97 97 - www.oep.fr - info@oep.fr
SELARL JPK (successeur Antonietti)
SARL OEP agrément 2002-220



Lundi 17 juillet 2023

SUPERETTE - BOUCHERIE - POISSONNERIE
(44115 Haute-Goulaine)
Exposition : 13 h 30 / Vente : 14 h

Mercredi 19 juillet 2023

DRUGSTORE MODE (Etude de Nantes)
Exposition : 13 h 30 / Vente : 14 h 30



Adresses des ventes sur www.oep.fr
Frais judiciaires 11,9 % HT
Frais volontaires 13 % à 20,83 % HT

AVIS ADMINISTRATIFS

NANTES
SAINT-NAZAIRE
PORT

Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire
18 quai Ernest Renaud - 44100 NANTES

AVIS

Conformément à l'article L.2122-1-1 du CGPPP, le Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire informe de la publication de son offre foncière accessible sur son site : <https://nantes.port.fr/travailler-avec-leport/solutions-foncieres/>

L'offre publiée porte sur le foncier et l'immobilier disponible sur les communes de SAINT-NAZAIRE, MONTOIR-DE-BRETAGNE, DONGES, PAIMBOEUF, FROSSAY, LE PELLERIN, COUERON, NANTES, REZE.

Cette offre est consultable du 04/07/2023 au 02/10/2023 inclus.

L23IJ12503



Lamacompta

Le site d'emploi 100% dédié
aux cabinets d'expertise comptable

RECRUTEZ
EN RÉVÉLANT VOTRE
ATTRACTIVITÉ

Rendez-vous sur
lamacompta.co



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 06/07/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
 Dénomination : **B CUBE METAL**
 Siège social : 3 avenue des nénuphars 44300 NANTES
 Objet : Bureau d'étude dans le domaine de la structure métallique
 Durée : 99 ans.
 Capital : 1 000 euros
 Gérant : Monsieur BURBAN Corentin demeurant 03, avenue des Nénuphars - 44300 NANTES
 Et Monsieur BOUDIN Florian demeurant 14 rue des Perrines - 44300 NANTES
 Immatriculation RCS de NANTES
 Pour insertion L23IJ12526

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/07/2023, il a été constitué une Société civile de construction-vente présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCCV Kirié Talmont.**
 Forme : Société Civile de Construction -Vente.
 Capital social : variable.
 Minimum : 1000 euros.
 Maximum : 5.000.000 euros.
 Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex.
 Objet : Achat de terrains et construction de bâtiments en vue de leur revente.
 Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.
 Gérant : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE, SAS au capital de 14.439.500 euros, 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 480 772 326 RCS NANTES.
 La société sera immatriculée au RCS de NANTES.
 L23IJ12618

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/07/2023, il a été constitué une Société civile de construction-vente présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCCV BARBUSSE**
 Forme : Société Civile de Construction -Vente
 Capital social : variable
 Minimum : 100 euros
 Maximum : 5.000.000 euros
 Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex
 Objet : Achat de terrains et construction de bâtiments en vue de leur revente
 Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.
 Gérant : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE SAS au capital de 14.439.500 euros 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 480 772 326 RCS NANTES
 La société sera immatriculée au RCS de NANTES.
 L23IJ12642

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07 juillet 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SWAX FORMATION**
 Forme : SAS
 Capital social : 5000 euros
 Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN CEDEX
 Objet : Formation continue professionnelle & enseignement à destination de tout public
 Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.
 Président : La Société REALITES, Société anonyme au capital de 28.435.139,67€, dont le siège social est sis 1 Impasse Claude Nougaro-CS 10333 -44803 Saint-Herblain Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 451 251 623.
 La société sera immatriculée au RCS de NANTES.
 L23IJ12707



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 Juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **EJ3M INVESTISSEMENTS**
 Forme : Société par actions simplifiée
 Capital : 80 000,00 €
 Siège social : 22 Le Chatelier 44690 MAISON SUR SEVRE
 Objet :
 - La prise d'intérêts et participations sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres ;
 - L'animation des sociétés qu'elle contrôle en participant à la conduite de leur politique ;
 - La réalisation et la gestion pour ses filiales de tous travaux et la prestation de tous services, notamment en matière administrative, de gestion, d'organisation, d'aide au recrutement, technique, commerciale, financière, d'études, de recherche et de développement ;
 - Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
 Durée : 99 ans
 Président : Monsieur Jérôme ASIN Né le 17 Janvier 1977 à NANTES (44), De nationalité française, Demeurant 22 rue le Chatelier 44690 MAISON SUR SEVRE
 Immatriculation : RCS NANTES
 L23IJ12721

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : **ELYSIO CREMATORIUM SAINT JUNIEN**
 FORME : Société à Responsabilité Limitée
 CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE SOCIAL : 2, Rue du Cap Horn 44800 SAINT HERBLAIN

OBJET : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 ans
 GERANTS :
 - Guillaume HEURTIN, 108, Rue du Sable LA CHEVROLIERE (44)
 - Frédéric BOISSINOT, 3, Allée des Vendanges à VERTOU (44).
 IMMATRICULATION au RCS de Nantes
 Pour avis L23IJ12798

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : **ELYSIO CREMATORIUM PLOERMEL**

FORME : Société à Responsabilité Limitée
 CAPITAL : 1 000 euros
 SIEGE SOCIAL : 2, Rue du Cap Horn 44800 SAINT HERBLAIN
 OBJET : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
 DUREE : 99 ans
 GERANTS :
 - Guillaume HEURTIN, 108, Rue du Sable LA CHEVROLIERE (44)
 - Frédéric BOISSINOT, 3, Allée des Vendanges à VERTOU (44).
 IMMATRICULATION au RCS de Nantes
 Pour avis L23IJ12800

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : **ELYSIO CREMATORIUM SEGRE**

FORME : Société à Responsabilité Limitée
 CAPITAL : 1 000 euros
 SIEGE SOCIAL : 2, Rue du Cap Horn 44800 SAINT HERBLAIN
 OBJET : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
 DUREE : 99 ans
 GERANTS :
 - Guillaume HEURTIN, 108, Rue du Sable LA CHEVROLIERE (44)
 - Frédéric BOISSINOT, 3, Allée des Vendanges à VERTOU (44).
 IMMATRICULATION au RCS de Nantes
 Pour avis L23IJ12801

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : **ELYSIO CREMATORIUM MINIHY TREGUIER**

FORME : Société à Responsabilité Limitée
 CAPITAL : 1 000 euros
 SIEGE SOCIAL : 2, Rue du Cap Horn 44800 SAINT HERBLAIN
 OBJET : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
 DUREE : 99 ans
 GERANTS :
 - Guillaume HEURTIN, 108, Rue du Sable LA CHEVROLIERE (44)
 - Frédéric BOISSINOT, 3, Allée des Vendanges à VERTOU (44).
 IMMATRICULATION au RCS de Nantes
 Pour avis L23IJ12802

SERVICE DE RELECTURE ASSURÉ

Par acte SSP du 05/07/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BAGADIE HOLDING
 Objet social : acquisition, cession et gestion de parts ou d'actions ou d'obligations de toutes sociétés françaises ou étrangères, à objet industriel, commercial, professionnel, civil ou autres
 Siège social : 117 boulevard de l'Océan 44250 Saint-Brevin-les-Pins.
 Capital : 100 €
 Durée : 99 ans
 Président : M. VACHER Emmanuel, demeurant 117 boulevard de l'Océan 44250 Saint-Brevin-les-Pins
 Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
 Clause d'agrément : Cession soumise à agrément.
 Immatriculation au RCS de Saint-Nazaire
 L23IJ12815

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/07/2023, il a été constitué une Société civile de construction-vente présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCCV HARPIGNIES
 Forme : Société Civile de Construction -Vente
 Capital social : variable
 Minimum : 100 euros
 Maximum : 5.000.000 euros
 Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex
 Objet : Achat de terrains et construction de bâtiments en vue de leur revente
 Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.
 Gérant : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE SAS au capital de 14.439.500 euros 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 480 772 326 RCS NANTES
 CREER PROMOTION SAS au capital de 170.800 euros 99 Rue Louis Constant - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ 351 196 068 RCS LILLE METROPOLE
 La société sera immatriculée au RCS de NANTES.
 L23IJ12858

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Vertou du 3 juillet 2023, il a été constitué une société civile immobilière dénommée **DU MARAIS**, au capital de 500 €, siège social : Ranch de la Ramée 48 Route de Saint Fiacre 44120 Vertou ; objet : l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles ou terrains, construits ou à construire, la construction, la rénovation, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et/ou terrains et de tous autres immeubles bâtis et non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. La gérance est assurée par M. Patrice BIERG demeurant Ranch de la Ramée 48 Route de Saint Fiacre 44120 Vertou. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.
 Pour avis L23IJ12928



In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN
1 Rue Benjamin Franklin
44800 SAINT-HERBLAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL TY BABIG
Capital : 1 000 euros ;
Siège : 11 rue du Cens 44880 SAU-TRON

Objet : Négoce de vêtements, articles textiles, articles de confection, prêt à porter, accessoires, d'occasion et/ou de seconde main, et notamment pour enfants de 0 à 14 ans* et futures mamans* et plus généralement de tous produits se rapportant à l'univers de l'enfant.

Gérance : Mme Elen SONN, demeurant 4 rue de la Tonnelle 44360 VI-GNEUX-DE-BRETAGNE
Durée : 99 ans ;
RCS : NANTES

L23IJ12960

FROM FRANCE BOUTIQUE

SARL au capital de 7 000 €
Siège social : 93, Route de la Gare
44120 VERTOU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13.07.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale : **FROM FRANCE BOUTIQUE**

Siège social : 93, Route de la Gare
44120 VERTOU

Objet social : Achats et ventes en gros, à l'import ou à l'export, de produits et matériels d'équipements de la maison et de la personne ; La vente par internet et sur marchés de produits et matériels d'équipements de la maison et de la personne ;

Durée de la Société : 99 ans à compter à l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 7 000 euros

Gérance : M. Régis VINCENDEAU, demeurant 54, Rue de Nantes 44830 BOUAYE, et Mme Karine VINCENDEAU demeurant 11 Bis Rue Georges Guynermer 44340 BOUGUENNAIS.

Immatriculation au RCS de NANTES.

Pour avis

La Gérance

L23IJ12966

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11/07/2023, il a été constitué une Société en Nom Collectif présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SNC FAE VENDEE**

Forme : Société en Nom Collectif

Capital social : variable

Minimum : 100 euros

Maximum : 5.000.000 euros

Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex

Objet : Achat de terrains et construction de bâtiments en vue de leur revente

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans

Gérant : REALITES MAITRISE D'OUVRAGE SAS au capital de 14.439.500 euros 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 480 772 326 RCS NANTES

Associée : FINANCIERE REALITES SARL au capital de 70.000.000 euros 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 519 587 596 RCS NANTES

Associée : REALITES SA au capital de 28.435.139,67 euros 1 Impasse

Claude Nougaro - CS 10333 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 451 251 623 RCS NANTES

La société sera immatriculée au RCS de NANTES.

L23IJ12972



MyJobConseil
SAS au capital de 10 000€
Siège social : 31 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque 44240 La Chapelle-sur-Erdre

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MyJobConseil
FORME : Société par actions simplifiée
SIEGE SOCIAL : 31 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque 44240 La Chapelle-sur-Erdre

OBJET : Prestations de services, conseils et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés, y compris le conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, communication et ressources humaines, de la conception à la mise en œuvre.

Coaching personnalisé et service de formation professionnelle.

DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire.

Chaque action donne droit à une voix, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT :
Les actions ne peuvent être cédées sauf entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

CAPITAL : 10 000 euros
PRESIDENT : Amaury Tenant de la Tour demeurant 31 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque 44240 La Chapelle-sur-Erdre

IMMATRICULATION : au RCS de NANTES

L23IJ12976

DIBEN44 IMMO

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 4, Bis rue de Bel Air
44620 LA MONTAGNE

Aux termes d'un acte SSP à LA MONTAGNE le 08/07/2023, il a été constituée une société :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : **DIBEN44 IMMO**

Siège social : 4, Bis rue de Bel Air
44620 LA MONTAGNE

Objet social : Achats de terrains ou d'immeuble.

Durée de la Société : 99 ans à l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros en numéraire

Co-Gérance : Mr Didier GUILLEMET et Mme Bénédicte GUILLEMET demeurant 4 Bis rue de Bel Air 44620 LA MONTAGNE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas Immatriculation au RCS de NANTES.

Pour avis La Gérance

L23IJ12978

PUBLICATION EN LIGNE

MODIFICATIONS



3 Impasse des Tourmalines
44300 NANTES

NELINVEST
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 36 Boulevard Gabriel Lauriol
44300 NANTES
RCS NANTES 895 347 813

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Par procès-verbal de décisions de l'associé unique 30/12/ 2021, il a été décidé d'augmenter le capital social de 1 000 € par voie d'apport en nature, le capital étant porté à 2 000 €, et de modifier en conséquence les articles 7 et 8 des statuts.

Capital social (ancienne mention) : 1 000 €
Capital social (nouvelle mention) : 2 000 €
Mention sera faite au RCS NANTES

L23IJ09618

SLS

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 3 rue Henri Guillaumet
44700 ORVAULT
898 409 990 RCS NANTES

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2022, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

L23IJ10046

GESTION BENOVA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 boulevard de la solidarité
44100 NANTES
889 690 640 RCS NANTES

Aux termes d'une décision en date du 4 juillet 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 8 boulevard de la solidarité, 44100 NANTES au 30 rue des Vignerons, 94300 VINCENNES à compter du 4 juillet 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

L23IJ10936

AVIS

Le 22/05/2023, l'associée unique de la SAS **CAP TOWN** au capital de 2.000 euros, siège social 6 impasse du Fouy, 44120 VERTOU (909.926.115 RCS NANTES), statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le président

L23IJ12346

GUEGUEN
AVOCATS

TOD HOLDING

Société civile
au capital de 1 222 374 euros
Siège social : Les Nouelles
44115 BASSE GOULAINE
808 177 141 RCS NANTES

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2023, le Gérant de la société TOD HOLDING, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social sis « Les Nouelles », 44115 BASSE GOULAINE « au « 33 bis rue de la Garouère - 44120 VERTOU » à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis Le Gérant

L23IJ12512

ODYSSEE BY HEURUS

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333
44803 SAINT HERBLAIN Cedex
851 673 988 RCS NANTES

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 09/06/2023, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Nantes.

L23IJ12528

FONCIERE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333
44803 SAINT HERBLAIN CEDEX
893 728 733 RCS NANTES

Par décisions en date à SAINT-HERBLAIN du 05/06/2023, l'associé unique a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce.

Pour avis

L23IJ12529

REALITES SPORTS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.000.000 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333
44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX
908 524 747 RCS NANTES
La « Société »

Par décisions en date à SAINT-HERBLAIN du 16/06/2023, l'associé unique a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Pour avis

L23IJ12536

PLATEFORME DE SAISIE



www.annoncelegale.informateurjudiciaire.fr

REALITES BOXE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333
44803 Saint Herblain Cedex
907 984 405 RCS NANTES

Aux termes des décisions du 02/06/2023, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Nantes.

L23IJ12537

REALITES SAILING TEAM

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333-44803 SAINT HERBLAIN Cedex
913 223 277 RCS NANTES

Par décisions en date du 14/06/2023, l'associé unique a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce. Mention sera faite au RCS de NANTES.

L23IJ12541



OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
1, Mail du Front Populaire
CS 50307
44203 NANTES Cedex 2

GFA DOMAINE DES ENCLOSSES

Groupement foncier agricole
au capital de 476.098,28 €
Siège social : La Rinière
44690 MONNIERES
RCS NANTES 397 797 986

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 8 mars 2023, les associés ont nommé en qualité de gérante Madame Marie-Thérèse CAILLE, épouse BOUTIN, demeurant à CLISSON (44190) rue de l'Eperon pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Marie-Anne CARRE, décédée le 7 juillet 2017 à NANTES, à compter rétroactivement du 7 juillet 2017.

Les statuts seront mis à jour au RCS de NANTES

Pour avis

L23IJ12551

GUEGUEN
AVOCATS

SCI SPD

Société civile
au capital de 40 000 euros
Siège social : Les Nouelles
44115 BASSE GOULAINE
528 566 292 RCS NANTES

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social sis « Les Nouelles, 44115 BASSE GOULAINE » au « 33 bis rue de la Garouère - 44120 VERTOU » à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes.

Pour avis, la gérance

L23IJ12608



SCP Antoine MICHEL
& Martial MANCHEC
Notaires Associés à RIAILLÉ
& SAINT-MARS LA JAILLE

LEMEA

Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : 30 rue de l'Eglise
44522 MESANGER
Numéro d'immatriculation : 831127089
NANTES

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte de cession de part reçu par Maître Antoine MICHEL, notaire à RIAILLÉ en date du 16/06/2023, et du procès-verbal des associés du même jour, il a été consenti par Monsieur Jérôme Stéphane Hubert BLIN, demeurant à MESANGER (44522), 30, place de l'Eglise, à Monsieur Robert Pierre Marie BLIN, demeurant à LA ROCHE BLANCHE (44522), 12 Les Croix, la cession d'une part sociale.

Nouvelle répartition :

Monsieur Jérôme BLIN : 99 parts

Monsieur Robert BLIN : 1 part

Soit un total de 100 parts sociales

Les effets de ladite cession prenant effet au 16/06/2023. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis Me MICHEL, notaire

L23IJ12617

GUEGUEN
AVOCATS

SOCIETE CIVILE TAHUSETOM

Société civile
au capital de 10 000 euros
Siège social : Les Nouelles
4115 BASSE GOULAINE
481 153 682 RCS NANTES

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2023, la Gérance a décidé de transférer le siège social sis « Les Nouelles, 44115 BASSE GOULAINE » au « 33 bis rue de la Garouère - 44120 VERTOU » à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes.

Pour avis La Gérance

L23IJ12633



CABINET D'AVOCATS
OILLIC AUDRAIN
Bâtiment G - 5 rue Roland Garros
44700 ORVAULT

AVIS DE TRANSFORMATION

Dénomination : TRANSPORTS A.O.D

Forme : SARL

Capital social : 9 000 euros

Siège social : Place des Palmiers - Résidence des Cavalières, LA BAULE (44500)

RCS SAINT-NAZAIRE 882 468 549

Aux termes de l'assemblée générale du 23 juin 2023, les associés ont décidé de transformer la Société à Responsabi-

lité Limitée en Société par Actions Simplifiée à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

Il a été nommé :

- en qualité de Présidente de la société : Madame Amélie BAUDET épouse AMIOUR, demeurant à SAINT-NAZAIRE (44600), 2 Bis rue Frédéric Mistral.

- en qualité de Directeur Général de la société : Monsieur Ollid AMIOUR, demeurant à SAINT-NAZAIRE (44600), 2 Bis rue Frédéric Mistral.

Accès aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-NAZAIRE

L23IJ12648

VARGO

Société par Actions simplifiée
au capital de 16.500 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333-44803 SAINT-HERBLAIN Cedex
804 394 120 RCS NANTES

Suivant l'AGO du 30/06/2022, il a été pris acte de la fin du mandat du cabinet SIOLE AVM, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Lionel DURAND, Commissaire aux Comptes suppléant et décidé de pas renouveler lesdits mandats.

Suivant décisions en date du 29/06/2023, l'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Jean-François VIGNERON, demeurant professionnellement au 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} juillet 2023.

Mention sera faite au RCS de Nantes.
L23IJ12659

CONTINUATION DE LA SOCIETE MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : FINANCIERE MONTE-GUERE.

Forme : SAS. Capital social : 200000 euros.

Siège social : Avenue de la Forêt, 44860 SAINT AIGNAN-GRANDLIEU.

822065207 RCS de Nantes.

Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 29 juin 2023, les actionnaires ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

L23IJ12692

U EXPRESS OUEST

Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à Capital Variable
Place des Pléiades - ZI Belle Etoile Antares - 44470 CARQUEFOU
401 443 486 RCS NANTES

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2023 a nommé Monsieur Michaël GIRARD en qualité d'Administrateur de la Coopérative pour une durée de six ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale des Associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Droits de vote :

Conformément à l'article L.233-8 du Code de Commerce, la société informe ses actionnaires qu'au 20 juin 2023, date de l'Assemblée Générale Ordinaire, le nombre de droits de vote était de 158 pour 158 associés de la coopérative à

cette même date.

Pour avis

L23IJ12697

CEGELEC LOIRE OCEAN

Société par actions simplifiée
au capital 1 869 796 euros
Siège social à : 5 Rue des Petites Industries
44470 CARQUEFOU
537 916 165 RCS NANTES

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'Assemblée générale du 22 MAI 2023 de la société CEGELEC LOIRE OCEAN, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 869 796 euros, siège social : 5 rue des petites industries - 44470 CARQUEFOU, RCS NANTES 537 916 165

Il a été décidé :

- de nommer PricewaterhouseCoopers Audit, société de commissariat aux comptes, 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 672 006 483 en remplacement de la société DELOITTE & ASSOCIES

- de ne pas procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, ni de procéder à son remplacement.

Pour avis,

L23IJ12738

BHEALTHCARE

Société par actions simplifiée
au capital de 134.020 euros
Siège social : 5 rue Benoît Frachon
44800 SAINT HERBLAIN
822 241 915 RCS NANTES

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes des délibérations des Associés du 10 mai 2023 et du Président en date du 31 mai 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 7.150 euros pour le porter de 134.020 euros à 141.170 euros par apport en numéraire.

En conséquence, les articles 6.1 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 134.020 euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 141.170 euros.

Pour avis, Le Président

L23IJ12812

ABONNEZ-VOUS !

parution hebdomadaire
couplage magazine + site internet
+ une newsletter chaque semaine

40 € TTC

6 MOIS • 26 NUMÉROS

63 € TTC

1 AN • 52 NUMÉROS

105 € TTC

2 ANS • 104 NUMÉROS



Paiement sécurisé

FIDAL

AVOCATS

Pôle Aix-Marseille - Immeuble L'Astrolabe
79, boulevard de Dunkerque - CS 10437
13235 Marseille Cedex 02

TODD GT
Société par actions simplifiée au capital de 1.187.388 €

Siège social : Route de Rouen, Zone Industrielle du Martray, 14730 GIBERVILLE

453.452.013 RCS CAEN

ET
DAMTACHY
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : Zac de la Maison Neuve, 4 rue Marcel Dassault, 44980 Sainte Luce Sur Loire

791.271.687 RCS NANTES
AVIS DE FUSION ET DISSOLUTION
Suivant décision en date du 30.06.2023, les associés de la société absorbante TODD GT, ont constaté la réalisation de la fusion conformément au projet de fusion conclu le 25.05.2023 avec la société absorbée DAMTACHY.

Il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante puisque la société absorbante détient directement l'intégralité des actions représentant le capital de la société absorbée et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

L'actif net à transmettre de la société absorbée s'élève à 134.589€.

En conséquence, les associés de la société TODD GT ont constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société DAMTACHY par la société TODD GT, et de la dissolution sans liquidation de la société DAMTACHY à compter du 30.06.2023.

Les formalités seront effectuées aux R.C.S. de Caen pour la société absorbante et de Nantes pour la société absorbée.

L23IJ12825

**TOUL PROMOTION**

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 20 000 euros
Siège social : 5 Rue du Trait de Paris
44210 PORNIC
537 589 103 RCS SAINT NAZAIRE

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} juin 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5 Rue du Trait de Paris, 44210 PORNIC au 3 rue des Sabliers 44120 VERTOU à compter du 1^{er} juin 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L23IJ12850

**TOUL PROMOTION**

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 20 000 euros
Siège social : 5 Rue du Trait de Paris
44210 PORNIC
537 589 103 RCS SAINT NAZAIRE

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision du 1^{er} juin 2023, l'associé unique a transféré le siège social au 3 rue des Sabliers 44120 VERTOU à compter du 1^{er} juin 2023, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE sous le numéro 537 589 103 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Gérance : Monsieur Jérémy TOULAN, demeurant 3 rue des Sabliers 44120 VERTOU.

Pour avis La Gérance

L23IJ12851

**CASEDE FINANCE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 85, boulevard Bellanger
44420 LA TURBALLE
533 590 667 RCS SAINT-NAZAIRE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions électroniques privées en date du 7/07/2023 l'Associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : En cas de pluralité d'associés les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous son ancienne forme de SARLU, la Société était gérée par M. Christian CAILAUD demeurant 85, boulevard Bellanger 44420 LA TURBALLE qui continue, en sa qualité de désormais Président (en lieu et place de son mandat de Gérant), de la diriger sous sa nouvelle forme sociale de SASU.

Pour avis Le Président

L23IJ12874

FONCIERE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333
44803 SAINT HERBLAIN CEDEX
893 728 733 RCS NANTES

Par décisions en date du 05/06/2023, l'Associé Unique, ayant constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social à la suite de la décision en date du 23/06/2022 d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce.

Mention au RCS de Nantes.

L23IJ12892

CANOPEE DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 200.000 €
Siège social : Les Laures - 44330 VALLET
Transféré : 14, rue de la Chapelle
44510 LE POULIGUEN
SIREN : 439.031.170

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30

Juin 2023, le siège social a été transféré 14, rue de la Chapelle - 44510 LE POULIGUEN à compter du 1^{er} Juillet 2023

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 439.031.170 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de ST NAZAIRE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :

Monsieur Laurent GAFFET, Gérant, demeurant 14, rue de la Chapelle - 44510 LE POULIGUEN

Pour avis

L23IJ12903



NANTES CENTRE
Etude de Maître Patrice WALSH de SERRANT
notaire associé à NANTES (Loire-Atlantique),
1 Place de l'Edit de Nantes

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Patrice WALSH de SERRANT le 30 juin 2023 a été constatée la modification suivante des statuts de la société dénommée **LES SINAGOTS**, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social à NANTES (44000), 64 route de Rennes, au capital de 1000,00 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES, sous le numéro 510297583, savoir : changement de gérant. Nomination en qualité de gérant de Monsieur Arnaud PORCHER en lieu et place des co-gérants, Madame Valérie SPILERS et Monsieur Arnaud PORCHER.

Pour avis

Maître Patrice WALSH de SERRANT
L23IJ12924

SOCIETE FINANCIERE ATLANTIC SOFIA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au Capital de 7.000.000 €
Siège Social : 2 rue Georges Clemenceau
44600 SAINT NAZAIRE
RCS ST NAZAIRE N° 006 180 301

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2023, a approuvé la nomination à compter de ce jour, de Monsieur Cyrille Giraudat né le 28 décembre 1963 à Boulogne-Billancourt, de nationalité française, demeurant 5 rue André Colledobœuf 75016 Paris, en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans

Pour avis

L23IJ12951

SOCIETE LITERIE VALENTIN

Société par actions simplifiées
Au capital de 878 010 €
Siège Social 2, rue Georges Clemenceau
44600 SAINT-NAZAIRE
RCS SAINT-NAZAIRE 818 789 216

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2023 a pris acte :

De la fin du mandat de la société GO-RIQUX FARO ET ASSOCIES Commissaire aux Comptes Titulaire et a nommé en remplacement :

La Société EXCO AVEC domiciliée 29 boulevard Albert Einstein CS 92351 - 44323 NANTES Cedex 3, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire

Et a approuvé la nomination de Monsieur Yann MAUGEAIS domicilié 29 boulevard Albert Einstein CS 92351 - 44323 NANTES Cedex 3, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.

Et ce, pour une durée de six exercices.

Pour Avis

L23IJ12952

BHS STRASBOURG

société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 rue de Strasbourg
44000 NANTES
898 481 189 RCS de NANTES

AVIS DE CHANGEMENT DE PRESIDENT

Suivant décision en date du 11 Juillet 2023 à Nantes (44), il a été décidé par l'associé unique de la société BHS STRASBOURG suite à la démission de l'ancienne Président de nommer un nouveau président à compter du 11 juillet 2023 :

Ancienne Présidente : Madame Davida NSIAH née le 03 mars 1983 à Nantes (44) demeurant 6 rue de Saint Jean de Luz - 44200 NANTES.

Nouveau Président : Monsieur Ndzana, Prudence N'DONGUI M BOUNGOU né le 07 août 1996 à STRASBOURG (67), demeurant 32 avenue François Mitterrand - 67200 STRASBOURG.

Date de prise de fonction : 11 juillet 2023

La mention modificative sera portée au RCS de NANTES

Pour avis Le Président

L23IJ12957



BRG AVOCATS
Me Edouard GIFFO

1 Rue du Guesclin - 44000 NANTES

LC LINGUA

Société à responsabilité limitée
Au capital de : 40 590 euros
Siège : 171, Route de Vertou
44120 VERTOU
789 245 594 RCS NANTES

L'AGE du 10/05/2023 a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 16 240 euros pour le ramener de 40 590 euros à 24 350 euros par voie de rachat et d'annulation de 3 248 parts sociales sous conditions suspensives de l'absence d'oppositions. Le PV de l'AGE a fait l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal de commerce le 09/06/2023. La Gérante a constaté le 12/07/2023 l'absence d'oppositions et que cette réduction de capital était définitivement réalisée. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Capital social :
Ancienne mention : 40 590 €
Nouvelle mention : 24 350 €
Pour avis,
La Gérante

L23IJ12963

SOCIETE RAIDAY.COM

Société par actions simplifiées
Au capital de 80 000 €
Siège Social 2, rue Georges Clemenceau
44600 SAINT-NAZAIRE
RCS SAINT-NAZAIRE 521 708 305

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2023 a pris acte :

De la fin des mandats de la société H.L.P AUDIT Commissaire aux Comptes Titulaire et de la Société OSIS Commissaire aux Comptes Suppléant et a nommé en remplacement :

La Société AUDEX ATLANTIQUE domiciliée 3 rue Guglielmo Marconi 44800 Saint Herblain, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire

Et Monsieur Jean Charles LE DOUARON domicilié 3 rue Guglielmo Marconi 44800 Saint Herblain, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.

Et ce, pour une durée de six exercices.

Pour Avis

L23IJ12967

SERVICE ANNONCES LÉGALES

TÉL : 02 40 47 00 28

annonces-legales@informatriceurjudiciaire.fr

HINELI

Société à responsabilité limitée
à Associé Unique
au capital de 50,00 euros
Siège Social :
La Guerche 18 rue des Jonquilles
44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
RCS de NANTES 920 709 623

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Juillet 2023 de la Société HINELI, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 50,00 Euros dont le siège social est au 18 rue des Jonquilles, La Guerche, à SAINT ETIENNE DE MONTLUC (44360)

Il a été décidé d'augmenter le capital social de 30.000 Euros pour le porter à 30.050 euros par voie de création de 30.000 parts sociales nouvelles, de 1€ de valeur nominale.

Cette augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 30.000 parts nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

En conséquence, les associés ont décidé de modifier corrélativement les statuts. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.

Pour avis L23IJ12970



2CPM

SARL au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 22, rue du Pas Guillaume 44290 PIERRIC
Nouveau siège social : 2 bis, rue de la Chère 44290 PIERRIC
848 022 026 R.C.S. SAINT-NAZAIRE

Aux termes de ses décisions du 01/07/2023, l'Associé Unique a transféré le siège social du 22, rue du Pas Guillaume 44290 PIERRIC au 2 bis, rue de la Chère 44290 PIERRIC à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L23IJ12974

BIRD AM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15.000,00 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333
44803 SAINT-HERBLAIN Cedex
482 758 646 RCS NANTES

Par décisions en date du 30/06/2023, l'Associé Unique a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce.

Mention au RCS de Nantes, L23IJ12989



WWW.ANNONCELEGALE.
INFORMATEURJUDICIAIRE.FR



GLOBE SAS

au capital de 100 000 €
Siège social : 22 rue du Moulin
44880 Sautron
349 224 808 RCS NANTES

Par décision et à compter du 30/06/2023, l'associée unique a nommé en qualité de Présidente la société Instinct, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 34 rue Beethoven 44300 Nantes, immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 952 445 914, en remplacement de la société Garden Spirit, démissionnaire.

Pour avis La Présidente L23IJ12990

FONCIERE REALITES

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333
44803 SAINT-HERBLAIN cedex
817 640 907 RCS NANTES

Par décisions en date du 29/06/2023, l'Associé Unique a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce.

Mention au RCS de Nantes L23IJ12996

LA TENAILLE SAS - capital : 1 500 100 €
porté à 2 000 000 €
Siège social : 14 Allée du Champ Fleuri
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
914 133 442 RCS NANTES

- Du procès-verbal des décisions unanimes des associés signé électroniquement en date du 20/06/2023,
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 29/09/2023 par la banque CREDIT MUTUEL,

- Du procès-verbal des décisions du Président du 29/06/2023 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 499 900 euros par émission de 4 999 actions nouvelles de 100 € de numéraire chacune, et porté de 1 500 100 € à 2 000 000 €. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 500 100 € Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 2 000 000 €. POUR AVIS. Le Président

L23IJ12999

FOR INVEST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100.000,00 euros
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333
44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX
901 284 638 RCS NANTES

Par décisions en date du 29/06/2023, l'Associé Unique, ayant constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social à la suite de la décision en date du 17/06/2022 d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce.

Mention au RCS de Nantes, L23IJ13003

ABONNEZ-VOUS!
Version numérique
1 an : 38 €

DISSOLUTIONS

LS LUNETTES SOLIDAIRES

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 9 000 euros
Siège social : 13 Rue des Forges
44110 ERBRAY
Siège de liquidation : 13 Rue des Forges
44110 ERBRAY
909 085 342 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 07 juillet 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Camille BRET, demeurant ERBRAY 44110 13 Rue des Forges, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 13 Rue des Forges 44110 ERBRAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur L23IJ12637



SCI DU ROND POINT DES CHATAIGNERS

Société civile
Au capital de 167.693,92 €
Siège social : 93 rue de la Contrie
44100 NANTES
RCS NANTES 385 179 726

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 11 juillet 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société en date du 11 juillet 2023 et sa mise en liquidation amiable.

Les associés nomment en qualité de liquidateur : Monsieur Dominique TERRIOU demeurant à LA BAULE ESCOU-BLAC (44500) 4 avenue Donizetti.

Pour avis L23IJ12896



GOOD BRETAGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 €
Siège social : 92 rue de Bretagne
44880 SAUTRON
523 795 904 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un PV d'Assemblée Générale en date du 3 Novembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur Sylvain CHEROUGE, demeurant 55 rue Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.

Mention en sera faite au RCS NANTES L23IJ12968

CLÔTURES

RASTEL
SARL au capital de 5000 €
Siège social :
7 rue Contrescarpe 44000 Nantes
RCS Nantes 500 216 197
L'AGO du 31/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. PROVOST Pierre, demeurant 9 rue du Maréchal Leclerc - 35235 THORIGNE FOUILLARD pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au GTC de Nantes.
Radiation au RCS Nantes L23IJ12634



YACHTING EXPANSION

SARL unipersonnelle en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social/siège liquidation :
54 bis, rue du Port Chéri 44210 PORNIC
523 258 523 R.C.S. SAINT-NAZAIRE

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 04/07/2023, l'associé unique, statuant au vu du rapport du liquidateur William VANO, demeurant 54 bis, rue du Port Chéri 44210 PORNIC, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé ce dernier de son mandat, décidé de l'affectation du solde net et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-NAZAIRE. Mention sera faite au RCS SAINT-NAZAIRE.

L23IJ12646



ANYA

Société civile
en cours de liquidation
au capital de 100.000,00 €
Siège social : 140 avenue de l'Océan
44510 LE POULIGUEN
RCS SAINT-NAZAIRE 830 020 574

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision unanime des associés en date des 27 et 29 mars 2023, enregistrée à SIE SAINT-NAZAIRE le 16/06/2023 4404P04 2023 N 00836 les associés ont approuvés les comptes définitifs et donné quitus aux liquidateurs et décharger de leur mandat à compter du 22 mars 2023.

Pour avis L23IJ12927

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. : 02 40 47 00 28

abonnement@informatricejudiciaire.fr



**EXPERTISE COMPTABLE
NANTES – LA BAULE**
44 Rue de Bretagne
44880 SAUTRON
02 40 40 41 41

GOOD BRETAGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 €
Siège social : 92 rue de Bretagne
44880 SAUTRON
523 795 904 RCS NANTES

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un PV d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 Novembre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NANTES.

L23IJ12969

FONDS DE COMMERCE



SELAS GENÇE & ASSOCIES
Notaires à ROUEN (76000)
105 rue Jeanne d'Arc

AVIS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me CAMBIER, Notaire à ROUEN le 19/06/2023, enregistré à SPF E., ROUEN 1, le 30/06/2023 no 2023/N 1672, la **Sté BRIOCHES CHAILLOT**, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €, dont le siège est à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44230) 126 boulevard des Pas Enchantés, immatriculée au RCS de NANTES n° 753668037, a cédé à la Sté **EMMA SAINT SEBASTIEN**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège à ORVAULT (44700) 338 route de Vannes, Le Croisy, immatriculée au RCS de NANTES n° 953285772, le fonds de commerce et artisanal de **PÂTISSERIES, BRIOCHES, PAINS ET TOUS PRODUITS DERIVES S'Y RAPPORTANTE** sis à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44230) 126 Bd des Pas Enchantés, en ce compris tous les éléments incorporels et corporels le composant.

La cession a eu lieu moyennant le prix de six cent mille euros (600.000 €) payé comptant. Le transfert de jouissance a été fixé au jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au cabinet de la SARL CABINET BOCQUIER à SAINT-HERBLAIN (44800) 7 rue Jacques Brel, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis Me CAMBIER

L23IJ12566



Mes BOHUON et BOISVIEUX
Notaires à GUERANDE (44350)
2, rue du Pavé de Beaulieu
Tél : 02 40 62 18 00

Suivant acte reçu par Maître Charles-Edouard BOISVIEUX, Notaire à GUERANDE, le 30 juin 2023, enregistré auprès du SPF SAINT-NAZAIRE 1 le 4 juillet 2023 sous la mention dossier 202300054022 référence 2023N887,

La Société dénommée **ALEXIS VEHI-**

CULES, Société à responsabilité limitée au capital de 16 820,00 €, dont le siège est à LA BAULE-ESCOUBLAC (44500) 9 allée des Petits Brivins, identifiée au SIREN sous le numéro 798342184 et immatriculée au RCS de SAINT-NAZAIRE.

A cédé au profit de la Société dénommée **BP AUTOS**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à LA BAULE-ESCOUBLAC (44500) 9 allée des Petits Brivins Zone Artisanale de Beslon, identifiée au SIREN sous le numéro 953438082 et immatriculée au RCS de SAINT-NAZAIRE.

Un fonds de commerce d'**ENTRETIEN ET REPARATIONS DE VEHICULES AUTOMOBILES, VENTE DE PIECES DETACHEES, VENTE DE VEHICULES NEUFS ET OCCASION** exploité à LA BAULE-ESCOUBLAC (44500) Zone Artisanale de Beslon - 9 allée des Petits Brivins, sous l'enseigne **ALEXIS VEHICULES** (RCS ST NAZAIRE 798 342 184)

Moyennant le prix principal de 95 000,00 euros dont 34 285,00 euros pour les éléments incorporels et 60 715,00 euros pour le matériel.

Propriété et jouissance au jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi au siège de la SELARL BOHUON Mathieu et BOISVIEUX Charles-Edouard à GUERANDE (44350) - 2, rue du Pavé de Beaulieu, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

L23IJ12690

Par acte sous seing privé en date à La Baule-Escoublac du 26/06/2023, enregistré le 30/06/2023 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Nazaire 1, Dossier 2023 00053348, référence 4404P04 2023 A 01097, la SARL **KEROSAV** au capital de 10.000 euros, immatriculée au RCS de St-Nazaire sous le n° 828 988 972, ayant son siège social au 8 rue du Général Leclerc 44510 Le Pouliguen

a vendu à :

la SARL **KEROSHOP**, au capital de 2000 euros, immatriculée au RCS de St-Nazaire sous le n° 953 111 978, ayant son siège social au Passage du Royal, avenue Marie-Louise 44500 La Baule-Escoublac,

un fonds de commerce de **supérette** exploité sous l'enseigne « **PROXI** » au Passage du Royal, avenue Marie-Louise 44500 La Baule Escoublac, au prix de 68.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 60.000 euros et aux éléments corporels pour 8.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 26/06/2023.

Les oppositions seront reçues conformément à la loi dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu pour la validité, et chez le séquestre : Maître Samia Sarah CHERFAÛLI, avocat, 62 rue Caumartin 75009 Paris, pour la correspondance.

L23IJ12809



Aux termes d'un acte électronique en date du 4 juillet 2023, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de SAINT-NAZAIRE 1 (44), le 7 juillet 2023 sous la mention Dossier 2023 00055847, référence 4404P04 2023 A 01139, la **société La Grande Barge**, société coopérative d'intérêt collectif sous forme de société par actions simplifiée au capital variable dont le siège social est situé 8, rue Grande Biesse - 44200 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 824 750 772, a cédé le fonds de commerce de « **BAR, RESTAURANT, EPICERIE, CAFE, PRODUCTION ET DIFFUSION DE SPECTACLES** », situé et exploité, sous l'enseigne et le nom commercial « La Grande Barge », à NANTES (44200), 8, rue Grande Biesse, au profit de la **société AUX 3 CORBEAUX**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros dont le siège social est situé 3, rue de la Galotière - 44400 REZE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

de NANTES sous le numéro 953 214 285, moyennant un prix principal de 115 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 85 540 € et aux éléments corporels pour 29 460 €, avec entrée en jouissance au 4 juillet 2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse du cabinet APROJURIS CONSEILS sis 15 boulevard Marcel Paul - Parc de l'Angevinière - Bâtiment C - 44800 SAINT HERBLAIN, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.

Cession négociée par le Cabinet HBC TRANSACTIONS situé 8 Rue Mercœur 44000 Nantes.

L23IJ12817



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte SSP du 03.07.2023 enregistré au SIE de NANTES 2 le 05.07.2023 bordereau 2023 00093980 référence 4404P02 2023 A 02979

Acte est donné de la cession du **fonds de commerce de vente ambulante de primeurs, de fruits et légumes, vêtements, soldes en tous genres** appartenant à M. Alexis **ADAM** immatriculée sous le numéro SIRET 403 110 042 00047 au profit de la société **ADAM ALEXIS SAS**, SAS Capital 1 000 € Siège 6, rue de la Bourrelrière - 44115 HAUTE GOULAIN SIREN 951 016 153 RCS NANTES

Prix : 130 000 € - Entrée en jouissance au 1^{er} juillet 2023

Les oppositions seront reçues au 6, rue de la Bourrelrière - 44115 HAUTE GOULAIN, dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales.

Le Gérant

L23IJ12917



Etude de Maîtres Yves QUEMENEUR, Thierry TESSON et Geoffroy de l'ESTOURBEILLON,
Notaires associés à SAINT NAZAIRE (Loire Atlantique)
50, avenue du Général de Gaulle

AVIS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Diane BOEGLIN-DALLIER, Notaire de la société par actions simplifiée « NOT'ATLANTIQUE NOTAIRES ASSOCIES » dont le siège social est à LA ROCHELLE (Charente-Maritime), 133 boulevard André Sautel, titulaire d'un office notarial à SAINT NAZAIRE (Loire Atlantique) 50, avenue du Général de Gaulle, avec bureau annexe à MONTOIR DE BRETAGNE, le 30 juin 2023, en cours d'enregistrement a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **SARL LE JT**, dont le siège est à SAINT-NAZAIRE (44600) 20 place du Commerce, identifiée au SIREN sous le numéro 528733801 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE.

A :

La Société dénommée **INOR**, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à SAINT-NAZAIRE (44600), 13 rue Roger Salengro, identifiée au SIREN sous le numéro 953 337 540 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE.

Désignation du fonds : **fonds de commerce de restaurant** sis à SAINT-NAZAIRE (44600), 20 place du Commerce, connu sous le nom commercial le JT - LE BISTROT GOURMAND.

La cession est consentie et accep-

tée moyennant le prix principal de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 EUR), s'appliquant :

aux éléments incorporels pour CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT CINQ EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (136 405,67 EUR),

au matériel pour TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTQUATRE EUROS (3 594,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BO-DACC, au siège du notaire où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis Le notaire

L23IJ12941

REGIMES MATRIMONIAUX



Étude de Maître Yves-Noël BARDOUL
notaire à INDRE (Loire-Atlantique)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître BARDOUL, notaire à INDRE (44610), le 22 juin 2023, Monsieur Constant Joseph Henri Aimé **PIFTEAU**, retraité, et Madame Eliane Gilberte Marie **LAVOCAT**, retraitée, demeurant à SAINT HERBLAIN (44800) 16 rue Madeleine Brès, nés Monsieur à VIELLEVIGNE (44116) le 28 avril 1938 et Madame à NANTES (44000) le 8 mai 1941.

Initialement mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts (ancienne communauté légale) à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de NANTES le 10 février 1961.

Ont décidé le changement complet de leur régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au profit du conjoint survivant.

Les oppositions éventuelles à cette modification seront reçues en l'étude de Me BARDOUL, notaire à INDRE (44610), 2, place Jean Ligondy, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal.

Pour avis

L23IJ12644



**RELECTURE
CONTRÔLE
CONFORMITÉ**
DE TOUS LES AVIS

TÉL. : 02 40 47 00 28
WWW.INFORMATEURJUDICIAIRE.FR

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hélène CHEVESTRIER, Notaire de la société à responsabilité limitée « Mickaël LAINÉ et Hélène CHEVESTRIER, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à ORVAULT (Loire-Atlantique), CRPCEN 44127, le 5 juillet 2023, a été effectué un apport d'un bien propre de Madame GOUIN, sis à NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE) 44000 7 rue Lafayette, 1 rue Dugommier, à la communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Monsieur Bertrand Alfred Jules Marie GOUIN, retraité, et **Madame Marie-Hélène Nelly FERON**, retraitée, demeurant ensemble à ORVAULT (44700) 5 rue de la Baronnière

Monsieur est né à QUELAINES-SAINT-GAULT (53360) le 16 août 1954,

Madame est née à PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT (75011) le 30 septembre 1957.

Mariés à la mairie de SAINT-LUNAIRE (35800) le 19 septembre 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

L23IJ12665

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hélène CHEVESTRIER, Notaire de la société à responsabilité limitée « Mickaël LAINÉ et Hélène CHEVESTRIER, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à ORVAULT (Loire-Atlantique), CRPCEN 44127, le 6 juillet 2023, a été effectué un apport à communauté d'un bien propre à Madame, sis à NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE) 44300 92 bd de Longchamps, aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :

Madame Eliane Renée Marie Joëlle GAILLARD, retraitée, épouse de Monsieur Alain Paul André WACHEUL, demeurant à ORVAULT (44700) 6 avenue Alexandre Goupil

Née à CORCOUE-SUR-LOGNE (44650) le 22 août 1949.

Mariée à la mairie de REZE (44400) le 19 août 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Et

Monsieur Alain Paul André WACHEUL, retraité, époux de Madame Eliane Renée Marie Joëlle GAILLARD, demeurant à ORVAULT (44700) 6 avenue Alexandre Goupil

Né à INDRE (44610) le 29 juillet 1946.

Marié à la mairie de REZE (44400) le 19 août 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

L23IJ12678



SELAS ENTRE LOIRE ET VILAINE
2 avenue des Sports
44750 CAMPBON
Tél : 02 40 56 55 77

Monsieur Joël Guy Didier Raymond **LANGLAIS**, Retraité, né à HERIC (44810), le 01 janvier 1952 et Madame Marie-Pierre **MEIGNEN**, Retraîtée, née à NANTES (44000), le 20 février 1950, demeurant ensemble à FAY DE BRETAGNE (44130), 5, La Croix Michéon, mariés à la Mairie de FAY DE BRETAGNE (44130), le 22 septembre 1972, initialement sous le régime

légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Julien THOMAS, notaire à CAMPBON, le 10 juillet 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Julien THOMAS, notaire à CAMPBON, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil

Me Julien THOMAS

L23IJ12919

RECTIFICATIFS

DELAUNAY FRERES

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L23IJ12077 dans l'édition du 07/07/2023.

Il fallait lire : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ERBRAY du 07/07/2023 au lieu du 30/06/2023 comme indiqué par erreur. Le reste de l'annonce est inchangé.

Pour avis, La gérance

L23IJ12577

ADDITIFS

S.C.I. TAMATAVE

Société civile immobilière
au capital de 304,90 euros
siège social : 15, impasse Tamatave
44800 SAINT HERBLAIN
351 274 204 RCS NANTES

En complément de l'annonce parue le 07/07/2023, il fallait également prendre acte du remplacement du Gérant Jean-François CHABOT, décédé, par Marie Pierre CHABOT 9, rue du Grand Champ 56400 SAINTE ANNE D'AURAY à compter rétroactivement du 19/08/2017 pour une durée indéterminée. Pour avis

L23IJ12950

AUTRES ANNONCES

CDG NOTAIRES

CASSIGNEUL - DROGOU - GLAUD - REY - MICHAUD

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 février 2008,

Madame Marie-Thérèse Hélène Marcelle DESJARDINS, retraitée, demeurant à CORDEMAIS (44360) 9 rue de la Chaussée Résidence Le Prieure.

Née à PLESSE (44630), le 21 février 1934.Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CORDEMAIS (44360), le 13

juillet 2022

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître GLAUD, Notaire à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44230), 52, Bd des Pas Enchantés, le 27 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me GLAUD, notaire à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, référence CRPCEN : 44118, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTES soit le 3 juillet 2023 de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23IJ12558

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 octobre 2022, **Monsieur Paul Armand Marie Joseph RETAILLAUD**, en son vivant Retraité, époux de Madame Chantal Thérèse Hélène Marie BLANDIN, demeurant à VIGNEUX DE BRETAGNE (44360) 39, rue du Petit Prince.

Né à VIGNEUX-DE-BRETAGNE (44360), le 1^{er} mars 1948.

Décédé à NANTES (44000) (FRANCE), le 16 novembre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne MOAT-POTET, Notaire associée de la Société « Anne GUEDE, Anne MOAT-POTET, Notaires, associées d'une Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à VIGNEUX DE BRETAGNE (Loire Atlantique), 11 rue de Choizeau, le 9 décembre 2022, et d'un acte contenant le contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Anne MOAT-POTET, Notaire à VIGNEUX DE BRETAGNE le 7 juillet 2023 duquel résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne MOAT-POTET, notaire à VIGNEUX DE BRETAGNE, référence CRPCEN : 44106, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23IJ12587

CDG NOTAIRES

CASSIGNEUL - DROGOU - GLAUD - REY - MICHAUD

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 octobre 2022,

Monsieur Vincent Paul DESFOURNEAUX, en son vivant conseiller bancaire, demeurant à SAINT-SEBASTIEN SUR-LOIRE (44230) 4 allée d'Oléronné à CHAMBERY (73000), le 6 septembre 1979. Divorcé de Madame Lucie MANSION, suivant jugement rendu par le tri-

bunal judiciaire de NANTES (44100) le 26 avril 2012, et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44230), le 21 avril 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître REY, Notaire est à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44230), 52, Bd des Pas Enchantés, le 3 juillet 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître REY, notaire sus-nommé, référence CRPCEN : 44118, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament soit le 5 juillet 2023.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23IJ12714

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 septembre 2019, Monsieur Daniel Rémy Marie **BIDET**, en son vivant retraité, demeurant à GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES (44119) 21 route de la Loeuf, né à GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES (44119), le 30 mai 1946, célibataire, décédé à NANTES (44000) (FRANCE), le 29 janvier 2023

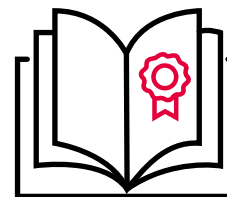
A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne MOATPOTET, Notaire associée de la Société « Anne GUEDE, Anne MOATPOTET, Notaires, associées d'une Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à VIGNEUX DE BRETAGNE (Loire Atlantique), 11 rue de Choizeau, le 3 avril 2023, et d'un acte contenant le contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Anne MOAT-POTET, Notaire à VIGNEUX DE BRETAGNE le 12 juillet 2023 duquel résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Yannick BARQ, notaire à FAY DE BRETAGNE, référence CRPCEN : 44093, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23IJ12925



ATTESTATIONS ET FACTURES

IMMÉDIATES ET DÉMATÉRIALISÉES

SCCV BRIAND

Société Civile de Construction Vente à capital variable
Siège Social : 1 Impasse Claude Nougaro
CS 10333
44803 Saint-Herblain Cedex
753 683 739 RCS NANTES

La société FINANCIERE REALITES, Société A Responsabilité Limitée au capital de 70.000.000,00 €, dont le siège social sis 1 Impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 519 587 596, Associé Unique de la société SCCV BRIAND ci-dessus référencée, a, par décision du 27/06/2023, prononcé la dissolution anticipée de la société SCCV BRIAND.

La SCCV BRIAND, ne comportant qu'un seul associé, sa dissolution entraînera conformément à l'article 1844-5 du Code civil, la Transmission Universelle de son Patrimoine au profit de la société FINANCIERE REALITES. La Transmission Universelle de Patrimoine prendra effet à l'issue du délai d'opposition des créanciers mentionné ci-après.

Toutes les opérations actives et passives postérieures à la date de réalisation effective de la transmission universelle de patrimoine, seront prise en charge par la Société FINANCIERE REALITES, sans effet rétroactif fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal Judiciaire de Nantes.

Mention au RCS de Nantes.
L23J12998

TRIBUNAL DE COMMERCE NANTES

PROCEDURES NOUVELLES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 05 juillet 2023)

SARL ICS Conseil, 61 rue des Millepertuis, 44220 Couëron, RCS Nantes 810 927 970. Activités d'architecture. Date de cessation des paiements le 31 mars 2023. Liquidateur: Selarl Cecile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000857

SA LA FOLLE JOURNEE, 44 rue de Strasbourg, 44000 Nantes, RCS Nantes 483 207 569. Arts du spectacle vivant. Date de cessation des paiements le 20 mai 2023. Liquidateur: Selarl Delaere et associés 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000858

SARL C E 2 R, 26 rue du Clos des Vignes, 44120 Vertou, RCS Nantes 838 887 214. Travaux de couverture par éléments. Date de cessation des paiements le 10 mai 2023, liquidateur : Selarl Cecile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000859

SARL COSPIN, zone artisanale les Berthaudières 2 Impasse du Clos Neuf, 44680 Sainte Pazanne, RCS Nantes 893

114 413. Débits de boissons. Date de cessation des paiements le 15 janvier 2023. Liquidateur: Selarl Cecile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000860

SARL ALEXIS BOURGault PRODUCTION, la Cartière, 44470 Thouarés-sur-Loire, RCS Nantes 429 725 690. Arts du spectacle vivant. Date de cessation des paiements le 31 mai 2023, liquidateur : SCP Mjuriis Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000861

SARL 2LL, 39 rue du Marquis de Dion, 44470 Carquefou, RCS Nantes 503 860 504. Restauration traditionnelle. Date de cessation des paiements le 15 mai 2023. Liquidateur: Selarl Delaere et associés 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000862

SARL CREA METAL CONCEPT (CMC), 4 rue de l'Expansion ZA de la Croix Danet, 44140 Geneston, RCS Nantes 450 562 012. Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. Date de cessation des paiements le 1^{er} février 2023. Liquidateur: Selarl Delaere et associés 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000864

FOUGERE (nom d'usage FOUGERE (Ei)) Guillaume, 20 avenue de la Citoyenneté, 44110 Châteaubriant, RCS Nantes 750 649 451. Peinture bâtiment. Date de cessation des paiements le 5 janvier 2022. Liquidateur: Selarl Delaere et associés 20 rue Mercœur 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000865

SARL B E M I, 10 rue Victor Schoelcher, 44620 La Montagne, RCS Nantes 793 628 942. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Date de cessation des paiements le 1^{er} avril 2023. Liquidateur: SCP Mjuriis Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000866

SAS delivery (DLY), 41-43 quai Malakoff, 44000 Nantes, RCS Nantes 797 520 053. Transports routiers de fret interurbains. Date de cessation des paiements le 5 janvier 2022, liquidateur : Maître blanc de la Selarl blanc Mj-O 8 rue D'auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000868

SAS KER KALI KOT, 8 ter avenue Charles Gris, 44000 Nantes, RCS Nantes 830 141 776. Aide à domicile. Date de cessation des paiements le 1^{er} juin 2023, liquidateur : SCP Mjuriis Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire

judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000869

BEN ZINA (nom d'usage BEN ZINA (Ei)) Nessim, 69 rue Rene Dumont, 44220 Couëron, RCS Nantes 834 216 970, RM 834 216 970. Technicien fibre optique. Date de cessation des paiements le 1^{er} juillet 2022, liquidateur : SCP Mjuriis Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000873

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 05 juillet 2023)

SARL ENERGIE SOL'AIR, 23 avenue de la Côte d'or, 44300 Nantes, RCS Nantes 487 514 036. Commerce de gros (commerce Interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage. Date de cessation des paiements le 8 mars 2023. Mandataire Judiciaire : Selarl Cecile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000856

SARL La Cocina de los niños, 12 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 44400 Reze, RCS Nantes 750 433 823. Restauration traditionnelle. Date de cessation des paiements le 15 janvier 2023. Administrateur Judiciaire : Maître Christophe Dolley Cédric Lamaire de la Selarl Aj Up 44 rue de Gigant 4100 Nantes avec pour mission : d'assister. Mandataire Judiciaire : Selarl Cecile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000863

SAS LA RUCHE A VELOS, 6 rue du Calvaire, 44000 Nantes, RCS Nantes 881 164 867. Ingénierie, études techniques. Date de cessation des paiements le 30 juin 2023. Administrateur Judiciaire : Selarl Aj associés en la personne de Maître Maxime Lebreton Le Moulin des Roches - 31 Bd Albert Einstein Bâtiment E 44300 Nantes avec pour mission : d'assister. Mandataire Judiciaire : Maître blanc de la Selarl blanc Mj-O 8 rue D'auvours Bp 72209 44022 Nantes cedex 1. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000867

PROCEDURES EN COURS

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 juillet 2023)

SAS IDRA Novacco, la Gare, 44110 Soudan, RCS Nantes 332 291 004. Fabrication de structures métalliques et de parties de structures. Liquidateur : SCP Mjuriis Représentée par Maître Aude Pelloquin 5 rue Crebillon 44000 Nantes.

4401JAL20230000000872

AUTRES JUGEMENTS

ARRÊT DU PLAN DE CESSION

(Jugement du 06 juillet 2023)

SAS IDRA Novacco, la Gare, 44110 Soudan, RCS Nantes 332 291 004. Fabrication de structures métalliques et de parties de structures. Jugement en date du 6 juillet 2023 arrêtant le plan de cession totale au profit de sas Cni avec facul-

té de substitution au profit d'une société à constituer.

4401JAL20230000000870

REPRISE DE LA PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 05 juillet 2023)

SARL ATLANTIC PEINTURE NAN-TAISE, 15 rue du Général Travot, 44100 Nantes, RCS Nantes 790 826 374. Travaux de peinture et vitrerie. Liquidateur : Selarl Cecile Jouin.

4401JAL20230000000855

RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 05 juillet 2023)

SARL INOOF, 12 avenue Jean Chauvin, 44470 Carquefou, RCS Nantes 527 572 168. Autres activités informatiques. Date de cessation des paiements le 5 juillet 2023. Liquidateur Selarl Cecile Jouin 6 place Viarme 44000 Nantes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4401JAL20230000000871

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT NAZAIRE

PROCEDURES NOUVELLES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 05 juillet 2023)

SAS CLAANT, 28 avenue de la République, 44600 Saint-Nazaire, RCS Saint-Nazaire 852 412 261. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Date de cessation des paiements le 28 mai 2022. Liquidateur: Selas Cleoval en la personne de Me Virginie scelles 14 Bd de la Paix Cs 22173 56005 yannes Cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000239

SARL JONQUET, esplanade Lucien Barrière Passage du Royal, 44500 La Baule-Escoublac, RCS Saint-Nazaire 830 356 887. Commerce de détail de meubles. Date de cessation des paiements le 30 juin 2023. Liquidateur: Selarl Philippe Delaere et associé en la personne de Me Philippe Delaere «Le Constens» bd Docteur Chevrel Cs 30105 44502 la Baule cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000241

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 05 juillet 2023)

SARL ESTUAIRE PISCINES, 1D rue Denis Papin, 44600 Saint-Nazaire, RCS Saint-Nazaire 845 241 504. Autres travaux spécialisés de construction. Date de cessation des paiements le 30 juin 2023. Mandataire Judiciaire : Selas Cleoval en la personne de Me Virginie scelles 14 Bd de la Paix Cs 22173 56005 yannes Cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000240

PUBLICATION EN LIGNE

(Jugement du 05 juillet 2023)

SARL OPTIQUE de GOUÉ, 3 place Jean Guillard, 44130 Blain, RCS Saint-Nazaire 438 081 119. Commerces de détail d'optique. Mandataire Judiciaire : Selarl Philippe Delaere et associé en la personne de Me Philippe Delaere «Le Constens» bd Docteur Chevrel Cs 30105 44502 la Baule cedex, Administrateur Judiciaire : Selarl Saj en la personne de Me Vincent Bonneau 24 Boulevard Victor Hugo 44600 Saint-Nazaire. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000237

Société civile DE GOUÉ, La Roche, 33220 Caplong, RCS Libourne 827 552 027. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Mandataire Judiciaire : Selarl Philippe Delaere et associé en la personne de Me Philippe Delaere «Le Constens» bd Docteur Chevrel Cs 30105 44502 la Baule cedex, Administrateur Judiciaire : Selarl Saj en la personne de Me Vincent Bonneau 24 Boulevard Victor Hugo 44600 Saint-Nazaire. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

4402JAL20230000000238

PROCÉDURES EN COURS

CONVERSION EN LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 05 juillet 2023)

SAS Courtage Solution Bois (CSB), 20 impasse de la ville en Bois, 44680 Chauvages en Retz, RCS Saint-Nazaire 851 766 204. Autres activités de soutien aux entreprises N.C.A. Liquidateur : Selarl Philippe Delaere et associé en la personne de Me Philippe Delaere «Le Constens» bd Docteur Chevrel Cs 30105 44502 la Baule cedex.

4402JAL20230000000234

SAS ATLANTIQUE REALISATIONS ENTREPRISE GENERALE ATREGE (ATREGE), parc Activités Villejames, 6 rue de la Petite Colline, Cedex, BP 85148, 44351 Guérande, RCS Saint-Nazaire 391 998 598. Construction de maisons individuelles. Liquidateur : Selas Cleoval en la personne de Me Virginie scelles 14 Bd de la Paix Cs 22173 56005 vannes Cedex.

4402JAL20230000000235

Société de droit étranger Sance Projects Ltd, FINLANDE, RCS Saint-Nazaire 884 381 237. Construction de bateaux de plaisance. Liquidateur : Selas Cleoval en la personne de Me Virginie scelles 14 Bd de la Paix Cs 22173 56005 vannes Cedex.

4402JAL20230000000236



Un journal
spécialisé pour vos
annonces légales

c'est plus sûr!

S.N.P.J.

Syndicat National de la Presse Judiciaire

TÉL : 02 40 47 00 28
WWW.INFORMATEURJUDICIAIRE.FR

85 VENDÉE LA ROCHE-SUR-YON



MAMAPI

Société à responsabilité limitée
au capital de 237 750 euros
Siège social : 7 impasse du Patenit
85300 CHALLANS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA ROCHE SUR YON, du 6 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **MAMAPI**

Siège social : 7 impasse du Patenit - 85300 CHALLANS

Objet social : Prendre toutes participations dans toutes sociétés, quelles que soient leurs activités ou leur objet, acquérir ou recevoir en apport ou plus généralement détenir toutes participations sous forme d'actions, de parts, et d'une manière générale de toutes valeurs mobilières et droits sociaux dans toutes sociétés, quelles que soient leurs activités, assurer la gestion de ces participations, les négocier et plus généralement participer à ce titre à la vie des entreprises dont elle détient une partie du capital,

- Assurer des missions de conseil et de services à toutes entreprises appartenant au Groupe en matière d'organisation et de gestion, de ressources humaines, de management, de stratégie commerciale et financière, notamment effectuer des études de marché ou des opérations de promotion à toutes entreprises, réaliser des projets financiers et des projets immobiliers, mettre à la disposition de ces entreprises des services ou des moyens utiles, notamment en matière financière, comptable, administrative, informatique, juridique, commerciale ou de contrôle de gestion ;

- L'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation sous toutes formes, par bail, location ou autrement, avec ou sans promesse de vente, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport, échange, construction ou autrement), ou de financement (emprunt, crédit-bail), de tous terrains, immeubles, de droits immobiliers, de biens meubles et de droits relatifs à ces biens, et le cas échéant, la mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés,

- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux. La société peut également se porter caution hypothécaire des associés afin de garantir les prêts souscrits par les associés en vue d'apporter leur part de capital social, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de son objet,

- Eventuellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilités à la société au moyen de vente, échange ou apport en société et ce dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social.

- L'aménagement desdits immeubles, leur mise en valeur, l'édification de toutes constructions, toutes plantations,

- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières et d'une manière générale de tous placements y compris d'instruments financiers à terme, de contrats de capitalisation et opérations assimilées,

- La réalisation d'opérations de marchand de biens et d'investissements de biens destinés à la location meublée.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 237 750 euros

Gérance : Monsieur Stéphane BRIGAUD demeurant 7 impasse du Patenit - 85300 CHALLANS. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis La Gérance

L23IU12870

CONSTITUTIONS

SOOFÛT OCCITANIE

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social :
11 Avenue Georges Pompidou
85100 LAVAUR

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 05.07.2023.

Dénomination : **SOOFÛT OCCITANIE**

Forme : Société par actions simplifiée

Objet : Commercialisation de services de collecte, stockage, lavage, location, consignation, vente et livraison de fûts réemployables en inox ; promotion du réemploi du développement durable de l'économie locale et accompagnement dans la mise en place de consignation de fûts réemployables des professionnels ; favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté et contribuer à la lutte contre les exclusions et inégalités sociales et économiques.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 5.000 euros.

Cession d'actions et agrément : Toutes les cessions sont soumises à agrément. Siège social : 11 Avenue Georges Pompidou - 85100 LAVAUR

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

A été nommé :

Président : la société ROIRAND-DAUDET, ayant son siège social, 64 rue du Lieutenant Auge 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE,

Directeur général : la société SARL DYLAN DURIEU, ayant son siège social, 1273 avenue des Terres Noires 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe.

La société sera immatriculée au RCS de CASTRES.

Pour avis, L23IU12535

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à LES SABLES D'OLONNE en date du 06/06/2023, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : VDO
Siège social : 3 Impasse Colette, 85180 LES SABLES D'OLONNE.

Objet social : L'acquisition, l'édification, la prise à bail, la location, la sous-location de tous biens et droits immobiliers, bâtis et non bâtis. Et plus généralement, la propriété et la gestion de tous immeubles et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 100 €
Gérant : Madame RANNOU Hélène demeurant 3 Impasse Colette, 85180 LES SABLES D'OLONNE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés de la Roche-sur-Yon.

Pour avis, la Gérance L23IU12588

SERVICE DE RELECTURE ASSURÉ

ABONNEMENT@INFORMATEURJUDICIAIRE.FR



JLDS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 rue des Marguerites, Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE du 10 juillet 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **JLDS**

Siège : 9 rue des Marguerites, Les Essarts - 85140 ESSARTS EN BOCAGE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet :

- L'acquisition, la gestion et la vente de tous droits immobiliers démembrés ou en pleine propriété ;

- La propriété, l'administration, la gérance et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- La location ou sous-location active ou passive de tous immeubles et droits immobiliers et l'aliénation de ceux devenus inutilités à la Société ;

- L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession de valeurs mobilières, parts sociales et de tous autres instruments financiers, tant en pleine propriété qu'en usufruit ou en nue-propriété, cotés ou non-cotés sur un marché réglementé, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale ;

- L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garantie hypothécaire ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions d'actions, sous quelque forme que ce soit, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément des associés donné dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires. Les transmissions des actions de l'associé unique sont libres.

Président : La société ARKEDIS, société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros, dont le siège social est situé Route de la Roche-sur-Yon, Les Essarts - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 798 896 080,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON.

POUR AVIS Le Président L23IU12779

RÉGIE SUR TOUTE LA FRANCE

MODIFICATIONS

ESPACE ALU - OLIVIER MERCERON

SARL transformée en SAS
Au capital de 100 000 €
Siège social : zone d'activités du Gatineau
85270 ST-HILAIRE-DE-RIEZ
491 821 567 RCS LA ROCHE/YON

Selon délibération du 07/07/2023, l'AGE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

M. Olivier MERCERON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : SARL BANOFIVE, au capital de 2 430 600, ayant son siège social 3 résidence des Campanules 85220 COEX (953 696 937 RCS LA ROCHE/YON)

Pour avis, le Président

L23IJ12705

VENDEE LOGEMENT ESH

SA d'Habitations à Loyer Modéré
Siège social : 6 rue du Maréchal Foch
85000 LA ROCHE SUR YON
RCS LA ROCHE SUR YON 545 850 281

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des délibérations du conseil d'administration en date du 31 janvier 2023, il a été constaté la démission de leur mandat d'administrateur de Madame Maryse GRELAUD et de Monsieur Dominique BATY. Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023, il a été constaté :

- La nomination en qualité d'administrateur de ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, société par actions simplifiée, ayant son siège social, 21 quai d'Austerlitz 75013 PARIS, représentée par Madame Sophie GEORGER-MENEREAU, demeurant au 67 Chemin des Fougères 85300 CHALLANS,

- La nomination en qualité d'administrateur de Monsieur David CHEVALEREAU, demeurant 9 impasse des mésanges 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE, en remplacement de Monsieur Mickaël BECHET, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir,

- La fin de mandat de Monsieur Robert PUJOL, démissionnaire.

Aux termes des délibérations du conseil d'administration en date du 15 juin 2023, il a été constaté la nomination de Monsieur Pierre LEFEBVRE demeurant 19 rue de la Riallée 85000 LA ROCHE SUR YON, en remplacement de Monsieur Malik ABDALLAH, en qualité de représentant permanent de La Roche Sur Yon Agglomération.

Mention sera faite au RCS de LA ROCHE SUR YON,

Pour avis

L23IJ12712

ABONNEZ-VOUS !
2 ans : 105 €



DMC MAINTENANCE

SARL au Capital social de 2 000 €
Siège social : 196 Rue du Golfe
85200 DOIX LES FONTAINES
901085118 RCS de LA ROCHE SUR YON

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 10.07.2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 18 rue Métayer Poupeau, 85200 DOIX LES FONTAINES avec effet au 30.06.2023 et de la mise à jour des statuts. Mention sera portée au RCS de LA ROCHE SUR YON.

L23IJ12777



DEUX LAYS DISTRIBUTION

par abréviation DLD
Société par actions simplifiée
au capital de 216 000 euros
Siège social : 45-47
Rue Georges Clémenceau
85110 Chantonnay
538 540 428 RCS La-Roche-sur-Yon

Du procès-verbal de ses délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2023, il résulte que la société ACCIOR - A.R.C domicilié au 53 rue Benjamin Franklin - 85000 La Roche Sur Yon, a été nommée Co-Commissaires aux Comptes pour un mandat de six exercices.

Pour avis La Présidente

L23IJ12946

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume de VILLAINES, titulaire d'un Office Notarial à THOUARE-SUR-LOIRE, le 10 juillet 2023,

La société dénommée **SASU RVI GROUPE**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à SAINT-JEAN-DE-MONTS (85160), 3, avenue de la Forêt, identifiée au SIREN sous le numéro 834677825 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON.

A vendu à :

La société dénommée **GB DE LA COURVILLE**, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (85270), 53, avenue des Roses, identifiée au SIREN sous le numéro 951481944 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON.

Un fonds de commerce de **BAR - RESTAURANT**, exploité à SAINT-JEAN-DE-MONTS (85160), 3 avenue de la Forêt.

Moyennant le prix de : TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000,00 €).

Ce prix s'applique, savoir :

Aux éléments incorporels pour : 300 000,00 €

- dont licence de débit de boissons pour : 5 000,00 €

Aux éléments corporels pour : 50 000,00 €

- dont matériel, mobilier et outillage ci-annexé pour : 50 000,00 €

TOTAL, sauf mémoire 350 000,00 €

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à l'Office de Maître Marion GUILLEMET, notaire à LES HERBIERS (85500), 3 rue de Saumur, où domicile a

été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

L23IJ12821



L'OFFICE DU CARRÉ
Notaires Associés
4 Rue su Champ Dolent, CS 61228
35012 RENNES Cedex
Tél : 02 99 79 51 52

RÉSILIATION DE LOCATION-GERANCE ET CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-François JOUAN, notaire à RENNES, le 30 juin 2023,

1/ - Il a été constaté la résiliation, à compter rétroactivement du 29 juin 2023 à Minuit, de la location-gérance consentie par la Société « CARREFOUR PROXIMITE FRANCE », SAS, siège social à MONDEVILLE (14120), ZI Route de Paris, SIREN 345 130 488, RCS CAEN,

A la Société « CHENEGDIS », SARL, siège social à MOUILLERON LE CAPTIF (85000), Centre Commercial La Marelle, SIREN 885 144 303, RCS LA ROCHE SUR YON.

Laquelle location-gérance portant sur un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché exploité à MOUILLERON LE CAPTIF (85000), Centre Commercial La Marelle.

2/ - La Société « CARREFOUR PROXIMITE FRANCE », ci-dessus désignée,

A cédé à la Société « CHENEGDIS », également ci-dessus désignée,

Le fonds de commerce de supermarché exploité à MOUILLERON LE CAPTIF (85000), Centre Commercial La Marelle.

Au prix de 150.000 € payé comptant.

Entrée en jouissance au 30 juin 2023.

Oppositions dans les formes légales en l'Étude de Maître Céline VOEAU, huissier de justice, Résidence d'Elbée, 14 cour Michel Ragon, 85600 MONTAIGU, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au BODACC.

Pour insertion, J-F. JOUAN

L23IJ13005

REGIMES MATRIMONIAUX



AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Charles VEYRAC, Notaire, membre de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée «Olivier FRISON et Jean-Charles VEYRAC, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (Loire -Atlantique), 1 Le Moulin de la Chaussée, soussigné, CRPCEN 44039, le 11 juillet 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial de :

Monsieur Marc Paul Philippe TOUR-NEUX et Madame Claire Anne DE BRAY, demeurant à NOIRMOUTIER-EN-L'ILE (85330) 2 rue du feuillage.

Monsieur est né à BEAUFORT-EN-VALLEE (49250) le 22 avril 1956,

Madame est née à NOIRMOUTIER-EN-L'ILE (85330) le 1^{er} octobre 1960.

Mariés à la mairie de LA GUERINIÈRE (85680) le 22 septembre 2012 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire

L23IJ12877



NOUVELLE
PLATEFORME DE SAISIE



Vos annonces légales et vos formalités juridiques dans toute la France

TÉL. : 02 40 47 00 28

ANNONCES-LEGALES@INFORMATEURJUDICIAIRE.FR
WWW.INFORMATEURJUDICIAIRE.FR

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ

ATLANTIQUE
VENDEE

LE
VILLAGE
by CA



PODCAST



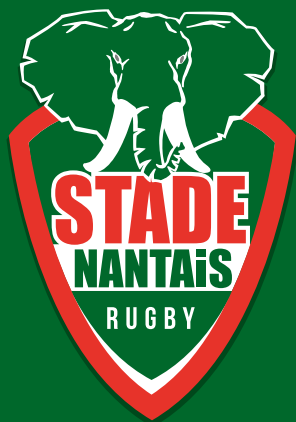
Quand les
chefs d'entreprise
racontent un
événement marquant
de leur vie !

Michaël
Delhommeau
Dirigeant de la SAS
Delhommeau

UN INOUBLIABLE
MOMENT



LAISSEZ-VOUS SÉDUIRE PAR LE RUGBY NANTAIS !



De l'école de rugby à l'équipe fanion,
écrivons l'histoire du Stade Nantais
main dans la main.

Contact Lisa Coureaud
l.coureaud@stadenantais.fr
07 69 56 61 51

stadenantais.fr